Variations de pratiques médicales

Soins préventifs

Analyse de la répartition de la pratique médicale en volumes et en dépenses par patient et par assuré en Belgique (répartition, occurrence, tendances par régions, provinces et arrondissements) pour l'année **2025**

INAMI – Service des Soins de Santé – Direction Recherche, Développement et promotion de la qualité

Cellule Soins Efficaces

Pascal Meeus, Benjamin Swine, Katrien Declercq, Delphine Beauport

Contact : appropriatecare@riziv-inami.fgov.be

Date de ce rapport : 4 septembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES **2**

1. INTRODUCTION **3**

2. RÉSUMÉ DES DONNÉES-CLÉS **4**

3. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE SPÉCIFIQUE **5**

A. CODES DE NOMENCLATURE INAMI RETENUS POUR L'ANALYSE 5
B. HISTORIQUE DES CODES DE NOMENCLATURE 10
C. EVOLUTION DE LA RÉPARTITION EN VOLUMES DES CODES DE NOMENCLATURE PRESTÉS 13
D. SOURCE DES DONNÉES ET PÉRIODE D'ANALYSE 14
E. CRITÈRES DE SÉLECTION 15
F. SPÉCIALITÉ DES PRESTATAIRES 16
G. SPÉCIALITÉ DES PRESCRIPTEURS 17
H. NOMBRE (ESTIMÉ) DE PATIENTS PAR AN 18
I. STANDARDISATION 19

4. RÉSULTATS **20**

A. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ NATIONAL 20
B. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ PAR SEXE ET PAR ÂGE 21
C. TAUX DE PRISE EN CHARGE AMBULATOIRE 25
D. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ SELON LE RÉGIME DE REMBOURSEMENT 27
E. EVOLUTION DES TAUX DE RECOURS STANDARDISÉS 29
F. VARIATIONS GÉOGRAPHIQUES DES TAUX DE RECOURS STANDARDISÉS 33
G. DÉPENSES STANDARDISÉES EN SOINS DE SANTÉ À CHARGE DE L'ASSURANCE 37

5. ANNEXES **43**

A. ANALYSE DE LA VARIANCE (ANOVA), HORS BRUXELLES 43
B. FRÉQUENCE DES OCCURRENCES DE LA PRATIQUE (PAR PATIENT) 44
C. TYPES DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT 48
D. VARIATIONS DE CODAGE ET ALTERNATIVES DE LA PRATIQUE 51

1. INTRODUCTION

La création de la Cellule Soins Efficaces au sein de la Direction Recherche-Développement-Qualité du Service Soins de Santé de l'INAMI fait suite au Contrat d'administration 2016-2018 de l'INAMI[1]. Il prévoit, dans son article 35, « la création d'une Cellule Soins efficaces ciblant plus spécifiquement une approche intégrée en matière d'utilisation rationnelle des ressources ». Ce projet de création de la Cellule Soins Efficaces est effectif depuis le deuxième trimestre 2017.

La mise en œuvre concrète de la Cellule a été formalisée par le « Plan d'action en matière de contrôle des soins de santé 2016-2017 » publié par l'INAMI le 18 juillet 2016[1]. Ce plan énonce une trentaine de mesures visant à tendre vers davantage d'efficience dans les soins de santé en encourageant les pratiques adéquates et en luttant contre les soins inutiles ou inappropriés.

Il y est convenu que, parmi ses missions, la Cellule Soins Efficaces analyse la « pertinence des soins » avec pour objectif d'identifier des variations de consommation inexpliquées après standardisation. Ces variations constituent en effet potentiellement un signe d'utilisation non optimale des ressources.

Les rapports de « variations de pratiques médicales » reprennent les analyses menées dans ce cadre. Chaque rapport est centré sur une thématique.

Le présent document vise à présenter les résultats chiffrés et graphiques des analyses[2] de la pratique de Soins préventifs, ainsi qu'à en fournir les essentielles clés de lecture.

Volontairement, nous n'avons ajouté ici aucun élément d'interprétation souhaitant au préalable soumettre ces constats aux professionnels qui sont les plus à même de les interpréter. Ce document est néanmoins libre d'accès, afin d'alimenter objectivement et publiquement la réflexion sur la thématique.

Les données présentées dans cette analyse sont le reflet de la prise en charge du coût de prestations de santé par l'assurance obligatoire soins de santé. Cela ne signifie pas pour autant que toutes les prestations soient effectuées conformément à la réglementation et/ou aux guidelines.

[1] (Institut national d'assurance maladie-invalidité, 2016)

[2] Nous renvoyons le lecteur intéressé par la méthodologie suivie pour ces analyses quantitatives vers le document intitulé « Variations de pratiques – Méthodologie ».

2. RÉSUMÉ DES DONNÉES-CLÉS

		TOTAL	Δ[1]
PRESTATAIRES & PRESCRIPTEURS			
Prestataires principaux :	*Dentistes*	**93,93%**	
Prescripteurs principaux :	*Indéfini*	**-**	
TAUX DE RECOURS			
Nombre de prestations par an		**12.275.122**	
Occurrence moyenne par patient par jour (prestations)		**1,81**	
Occurrence moyenne par patient par année (jours)		**1,23**	
Occurrence moyenne totale		**2,22**	**δδδ**
Nombre estimé de patients (par an)		**5.516.466**	
Taux de recours standardisé (par 100 000 assurés)		**47.206**	
Pourcentage en mode ambulatoire		**99,97%**	
Pourcentage One-day/(One-day + Classique)		**NA**	
POPULATION			
% de la population sélectionnée par rapport au total des assurés		**100,00%**	
Âge médian des patients		**41** ans	**δ**
Ratio des taux standardisés femmes/hommes (patients)		**1,17**	
Ratio des taux standardisés régime préférentiel/régime général (patients)		**0,66**	
TENDANCES			
Tendance[2] (2015-2025)		**1,80% *** **	
Tendance (2015-2023)		**0,99%**	
Tendance[3] (2023-2025)		**5,07% *** **	
DÉPENSES DIRECTES			
Dépenses annuelles		**429.481.868** €	
Dépenses moyennes annuelles par assuré[4]		**36,75** €	
Dépenses moyennes annuelles par patient		**77,85** €	

[1] **Δ Marqueur de dispersion : comparaison du coefficient de variation (CV) de l'indicateur par rapport à la médiane (MED) des CV de l'ensemble des analyses pour cet indicateur : δ si CV > MED + 10%, δδ si CV > MED + 20%, δδδ si CV > MED + 30%. Exception : Pour l'âge médian, δ signifie CV > MED + 30%**

[2] Le test indique si la pente observée diffère de manière statistiquement significative de 0%.

[3] Le test indique si la rupture de tendance entre les deux périodes est statistiquement significative.

[4] Les dépenses sont rapportées aux assurés sélectionnés

3. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE SPÉCIFIQUE

A. Codes de nomenclature INAMI retenus pour l'analyse

Les codes de nomenclature de l'INAMI qui ont été retenus pour l'analyse sont listés ci-dessous :

Ambulant	Hospitalisé	Taux	Dépenses	Libellé	Création	Suppression	Groupe N	Valeur
301490	**x**	oui	oui	A partir du 18e anniversaire, le droit à l'intervention de l'assurance pour les prestations 302153-302164, 302175-302186, 302190-302201, 302212-302223, 302234-302245, 302551-302562, 302573-302584, 302595-302606, 302610-302621, 302632-302643 est conditionné, pour le bénéficiaire, par le recours, au cours de l'année civile précédant celle pendant laquelle la prestation est effectuée, soit à une consultation effectuée par un praticien de l'art dentaire ou à une prestation dentaire visée par le présent ar	01/10/2022		N04	L5
301593	**301604**	oui	oui	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 19ème anniversaire	01/05/2000		N04	N21
301696	**301700**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit	01/06/1998		N04	L10
301711	**301722**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche	01/06/1998		N04	L10
301733	**301744**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche	01/06/1998		N04	L10
301755	**301766**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit	01/06/1998		N04	L10
301770	**301781**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01/06/1998		N04	L10

Ce tableau reprend les codes de nomenclature de l'INAMI retenus pour l'analyse avec la mention de leur inclusion ou non dans l'analyse des volumes de prestations (taux) et des dépenses, avec leur description, leur date de création et de suppression, le cas échéant, leur groupe N (de la nomenclature INAMI) et leur valeur.

Ambulant	Hospitalisé	Taux	Dépenses	Libellé	Création	Suppression	Groupe N	Valeur
301976	**x**	oui	oui	A partir du 18e anniversaire, le droit à l'intervention de l'assurance pour les prestations 302153-302164, 302175-302186, 302190-302201, 302212-302223, 302234-302245, 302551-302562, 302573-302584, 302595-302606, 302610-302621, 302632-302643 est conditionné, pour le bénéficiaire, par le recours, au cours de l'année civile précédant celle pendant laquelle la prestation est effectuée, soit à une consultation effectuée par un praticien de l'art dentaire ou à une prestation dentaire visée par le présent ar	01/01/2002		N04	L5
302153	**302164**	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur droit	01/01/1989		N04	L10
302175	**302186**	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche	01/01/1989		N04	L10
302190	**302201**	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01/01/1989		N04	L10
302212	**302223**	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur droit	01/01/1989		N04	L10
302234	**302245**	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01/01/1991		N04	L10
302352	**302363**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit	01/10/2022		N04	L10
302374	**302385**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche	01/10/2022		N04	L10
302396	**302400**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche	01/10/2022		N04	L10
302411	**302422**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit	01/10/2022		N04	L10
302433	**302444**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01/10/2022		N04	L10
302551	**302562**	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur droit	01/10/2022		N04	L10
302573	**302584**	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche	01/10/2022		N04	L10
302595	**302606**	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01/10/2022		N04	L10

Ambulant	Hospitalisé	Taux	Dépenses	Libellé	Création	Suppression	Groupe N	Valeur
302610	**302621**	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur droit	01/10/2022		N04	L10
302632	**302643**	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01/10/2022		N04	L10
309492	**309503**	non	oui	* Honoraires complémentaires pour les prestations de la rubrique traitements préventifs accessibles aux hygiénistes bucco-dentaires et effectuées par un hygiéniste bucco-dentaire chez les personnes avec des besoins particuliers dans les conditions de l'article 6, § 4quater, à partir du 19e anniversaire, par prestation	01/10/2022		N04	L10
371276	**371280**	oui	oui	* Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant supérieur droit	01/09/2023		N04	L30
371291	**371302**	oui	oui	* Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche	01/09/2023		N04	L30
371313	**371324**	oui	oui	* Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01/09/2023		N04	L30
371335	**371346**	oui	oui	* Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur droit	01/09/2023		N04	L30
371350	**371361**	oui	oui	* Détartrage sous-gingival, avec surfaçage radiculaire si nécessaire, à l'aveugle, par quadrant et une fois toutes les trois années civiles, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents naturelle et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01/09/2023		N04	L30
371372	**371383**	oui	oui	* Examen buccal parodontal, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire	01/09/2023		N04	N37
371556	**371560**	oui	oui	* Examen buccal comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et curatifs, effectué au cours du premier semestre de l'année civile, une fois par semestre, jusqu'au 18e anniversaire	01/09/2005	31/01/2018	N04	N7
371571	**371582**	oui	oui	* Examen buccal préventif, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et curatifs,l'établissement d'un examen buccal, des instructions de brossage et si nécessaire un nettoyage prophylactique, une fois par année civile,uniquement au cours du deuxième semestre civil, jusqu'au 18e anniversaire	01/09/2005		N04	N14
371593	**371604**	oui	oui	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire	01/09/2023		N04	N21
371615	**371626**	oui	oui	* Examen buccal préventif dans une année civile, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et curatifs, l'établissement d'un examen buccal, des instructions de brossage et si nécessaire un nettoyage prophylactique, une foispar année civile, uniquement au cours du premier semestre civil,jusqu'au 18e anniversaire	01/02/2018		N04	N14

Ambulant	Hospitalisé	Taux	Dépenses	Libellé	Création	Suppression	Groupe N	Valeur
371696	**371700**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit	01/09/2005		N04	L10
371711	**371722**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche	01/09/2005		N04	L10
371733	**371744**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche	01/09/2005		N04	L10
371755	**371766**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit	01/09/2005		N04	L10
371770	**371781**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01/09/2005		N04	L10
371792	**371803**	oui	oui	* Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18e anniversaire : quadrant supérieur droit	01/09/2005	31/01/2018	N04	L10
371814	**371825**	oui	oui	* Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18e anniversaire : quadrant supérieur gauche	01/09/2005	31/01/2018	N04	L10
371836	**371840**	oui	oui	* Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01/09/2005	31/01/2018	N04	L10
371851	**371862**	oui	oui	* Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18e anniversaire : quadrant inférieur droit	01/09/2005	31/01/2018	N04	L10
371873	**371884**	oui	oui	* Nettoyage prophylactique, par quadrant et par année civile, jusqu'au 18e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01/09/2005	31/01/2018	N04	L10
372153	**372164**	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant supérieur droit	01/09/2023		N04	L10
372175	**372186**	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche	01/09/2023		N04	L10
372190	**372201**	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01/09/2023		N04	L10
372212	**372223**	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur droit	01/09/2023		N04	L10
372234	**372245**	oui	oui	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01/09/2023		N04	L10
372352	**372363**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit	01/10/2022		N04	L10

Ambulant	Hospitalisé	Taux	Dépenses	Libellé	Création	Suppression	Groupe N	Valeur
372374	**372385**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche	01/10/2022		N04	L10
372396	**372400**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche	01/10/2022		N04	L10
372411	**372422**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit	01/10/2022		N04	L10
372433	**372444**	oui	oui	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, jusqu'au 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01/10/2022		N04	L10
372455	**372466**	oui	oui	* Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive effectué par un hygiéniste buccodentaire, par dent, jusqu'au 19e anniversaire	01/10/2022		N04	L10
372470	**372481**	oui	oui	* Scellement de fissures et de puits d'une autre dent définitive effectué par un hygiéniste buccodentaire, au cours de la même séance et dans le même quadrant - par dent supplémentaire, jusqu'au 19e anniversaire	01/10/2022		N04	L7
372514	**372525**	oui	oui	* Scellement de fissures et de puits d'une dent définitive, par dent, jusqu'au 19e anniversaire	01/09/2005		N04	L10
372536	**372540**	oui	oui	* Scellement de fissures et de puits d'une autre dent définitive, au cours de la même séance et dans le même quadrant - par dent supplémentaire, jusqu'au 19e anniversaire	01/09/2005		N04	L7
372551	**372562**	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant supérieur droit	01/09/2023		N04	L10
372573	**372584**	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche	01/09/2023		N04	L10
372595	**372606**	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche	01/09/2023		N04	L10
372610	**372621**	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : quadrant inférieur droit	01/09/2023		N04	L10
372632	**372643**	oui	oui	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e jusqu'au 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)	01/09/2023		N04	L10
379492	**379503**	non	oui	* Honoraires complémentaires pour les prestations de la rubrique traitements préventifs accessibles aux hygiénistes bucco-dentaires et effectuées par un hygiéniste bucco-dentaire chez les personnes avec des besoins particuliers dans les conditions de l'article 6, § 4quater, jusqu'au 19e anniversaire, par prestation	01/10/2022		N04	L10

B. Historique des codes de nomenclature

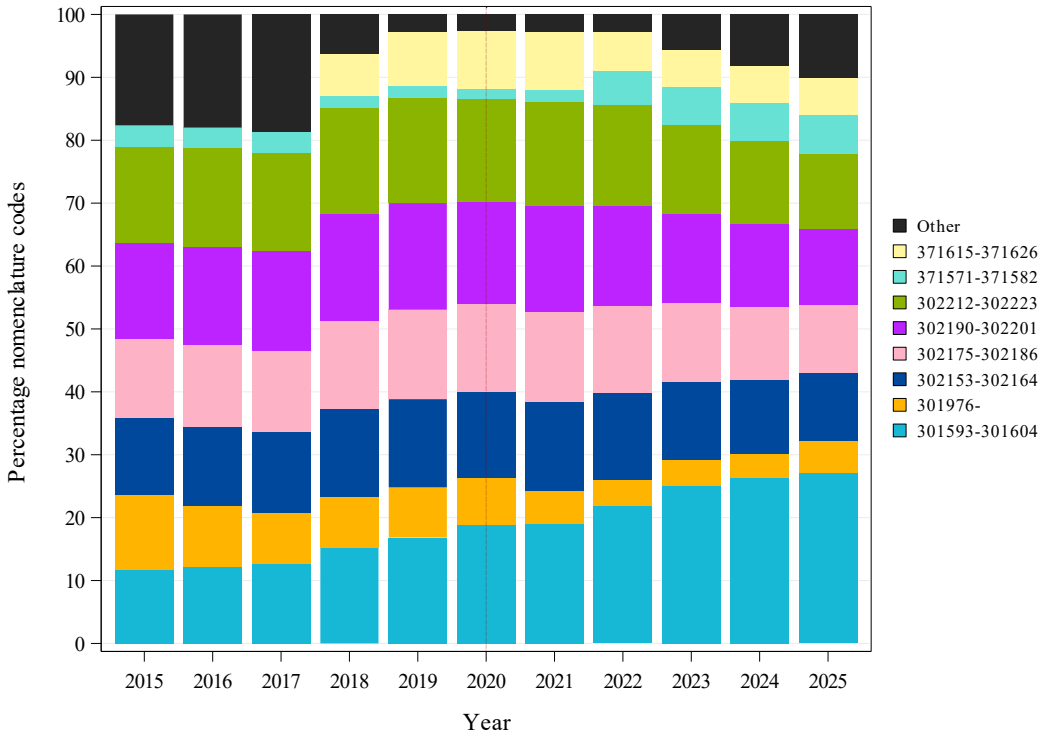
Ambulant	Hospitalisé	Date	Libellé
301593	**301604**	01/05/2014	* Examen buccal y compris les éléments radiodiagnostiques intrabuccaux nécessaires, l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 65e anniversaire
		01/10/2015	* Examen buccal y compris les éléments radiodiagnostiques intrabuccaux nécessaires, l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 66e anniversaire
		01/01/2016	* Examen buccal y compris les éléments radiodiagnostiques intrabuccaux nécessaires, l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 67e anniversaire
		01/09/2017	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 67e anniversaire
		01/07/2022	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 18e jusqu'au 80e anniversaire
		01/09/2023	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à jour du dossier dentaire et la motivation du patient concernant les soins préventifs et curatifs à effectuer, une fois par année civile, à partir du 19ème anniversaire
301696	**301700**	01/05/2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit
		01/09/2023	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit
301711	**301722**	01/05/2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche
		01/09/2023	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche

Ce tableau reprend l'historique des descriptions des codes de nomenclature de l'INAMI retenus pour l'analyse, en cas de modification implémentée durant la période 2015-2025.

Ambulant	Hospitalisé	Date	Libellé
301733	**301744**	01/05/2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche
		01/09/2023	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche
301755	**301766**	01/05/2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit
		01/09/2023	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit
301770	**301781**	01/05/2011	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)
		01/09/2023	** Nettoyage prophylactique, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)
301976	**x**	01/05/2009	A partir du 18e anniversaire, le droit à l'intervention de l'assurance pour les prestations 302153-302164, 302175-302186, 302190-302201, 302212-302223, 302234-302245 est conditionné, pour le bénéficiaire, par le recours, au cours de l'année civile précédant celle pendant laquelle la prestation est effectuée, soit à une consultation effectuée par un praticien de l'art dentaire ou à une prestation dentaire visée par le présent article, ayant fait l'objet d'une intervention en vertu de la législation belge d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, d'une autre législation belge, d'une législation étrangère ou du droit commun. Pour le bénéficiaire qui ne satisfait pas à cette condition, l'intervention de l'assurance est fixée sur la base de la valeur relative L 5 et codée par l'organisme assureur sous le numéro 301976.
		01/10/2022	A partir du 18e anniversaire, le droit à l'intervention de l'assurance pour les prestations 302153-302164, 302175-302186, 302190-302201, 302212-302223, 302234-302245, 302551-302562, 302573-302584, 302595-302606, 302610-302621, 302632-302643 est conditionné, pour le bénéficiaire, par le recours, au cours de l'année civile précédant celle pendant laquelle la prestation est effectuée, soit à une consultation effectuée par un praticien de l'art dentaire ou à une prestation dentaire visée par le présent article, ayant fait l'objet d'une intervention en vertu de la législation belge d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, d'une autre législation belge, d'une législation étrangère ou du droit commun. Pour le bénéficiaire qui ne satisfait pas à cette condition, l'intervention de l'assurance est fixée sur la base de la valeur relative L 5 et codée par l'organisme assureur sous le numéro 301976 P 2 ou le numéro 301490 P 0 lorsque la prestation a été effectuée par un hygiéniste bucco-dentaire.
302153	**302164**	01/05/2009	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérieur droit
		01/09/2023	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur droit
302175	**302186**	01/05/2009	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérieur gauche
		01/09/2023	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche
302190	**302201**	01/05/2009	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieur gauche
		01/09/2023	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche

Ambulant	Hospitalisé	Date	Libellé
302212	**302223**	01/05/2009	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant inférieur droit
		01/09/2023	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur droit
302234	**302245**	01/05/2009	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)
		01/09/2023	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)
302352	**302363**	01/10/2022	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit
		01/09/2023	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur droit
302374	**302385**	01/10/2022	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche
		01/09/2023	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant supérieur gauche
302396	**302400**	01/10/2022	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche
		01/09/2023	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur gauche
302411	**302422**	01/10/2022	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit
		01/09/2023	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : quadrant inférieur droit
302433	**302444**	01/10/2022	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 18e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)
		01/09/2023	** Nettoyage prophylactique effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par trimestre, chez des handicapés, physiques ou mentaux, à partir du 19e anniversaire, qui ne sont pas en état d'acquérir ou de conserver une hygiène buccale quotidienne normale pour leur âge sans l'aide d'une tierce personne : plusieurs quadrants (3 dents et/ou implants minimum pour l'ensemble des quadrants incomplets)
302551	**302562**	01/10/2022	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 18e anniversaire : quadrant supérieur droit
		01/09/2023	* Détartrage effectué par un hygiéniste bucco-dentaire, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur droit

C. Evolution de la répartition en volumes des codes de nomenclature prestés



Codes combinés	Libellé
Other	Autres codes
371615-371626	* Examen buccal préventif dans une année civile, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux ...
371571-371582	* Examen buccal préventif, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs et ...
302212-302223	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur droit
302190-302201	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche
302175-302186	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche
302153-302164	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur droit
301976-	A partir du 18e anniversaire, le droit à l'intervention de l'assurance pour les prestations 302153-302164, 302175-302186, ...
301593-301604	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou la mise à ...

Ce graphique est limité aux codes de nomenclature principaux en terme de volume. L'ensemble des codes de nomenclature retenus pour l'analyse sont décrits en page 5.

Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

D. Source des données et période d'analyse

Les données utilisées pour les analyses sont issues de ces bases de données :

Documents N	Pour les taux de recours et les dépenses des personnes assurées et domiciliées en Belgique, en 2015-2025
Documents P	Pour les taux de recours et les dépenses par spécialité des dispensateurs de soins, en 2025 Pour l'évolution du taux d'hospitalisation de jour, en 2015-2025
Documents P, SHA, ADH	Pour les valeurs de l'occurrence et la répartition par secteur de soins (ambulatoire privé ou polyclinique, hospitalisation de jour, hospitalisation classique), en 2024

Période d'analyse	2015-2025

Documents N : Données mensuelles envoyées dans un délai de trois mois par les organismes assureurs à l'INAMI. Ces données reprennent le nombre de prestations, leurs dates et les honoraires. De manière semestrielle, ces données sont compilées et complétées par les organismes assureurs en y ajoutant des données sur les patients : âge, sexe, catégorie sociale et arrondissement du domicile. Les Documents N ne permettent toutefois pas d'analyser les combinaisons de prestations par assuré

Documents P : Données semestrielles envoyées dans un délai de quatre mois par les organismes assureurs à l'INAMI. Ces données reprennent les prestations réalisées, les prestataires, les prescripteurs, les lieux de prestation et les lieux d'hospitalisation. Les Documents P permettent de suivre la consommation médicale et la tarification, mais ne permettent pas de regrouper les prestations par patient.

Documents SHA, ADH : Ces données sont envoyées annuellement et dans un délai de six mois par les organismes-assureurs à l'INAMI. Elles reprennent toutes les prestations effectuées respectivement en hospitalisation de jour et en hospitalisation classique, dans les hôpitaux généraux, et ce, par séjour.

Occurrence : Les valeurs d'occurrence sont basées sur l'année la plus récente qui permette la consolidation par patient entre les données des documents P et SHA-ADH, le plus souvent il s'agit de l'année précédent la dernière année de la période d'analyse

E. Critères de sélection

Certains filtres ont éventuellement été appliqués sur les données afin de ne sélectionner qu'une partie de la population dans les analyses. Le cas échéant, les filtres appliqués sont repris dans le tableau ci-dessous :

FILTRES APPLIQUES SUR LES DONNEES	
Sexe	Tous
Âge	Tous
-	-

Les indicateurs présentés dans l'analyse se rapportent toujours à cette population.

F. Spécialité des prestataires

Spécialité des prestataires	Total prestataires	Prestataires concernés	% Prestataires	Médiane de prestations	Q3 de prestations	% Prestations	% Dépenses
Dentistes	8.179	7.771	95,0%	1.243	1.999	93,9%	95,5%
Dentistes en formation	1.099	910	82,8%	274	577	3,0%	3,3%
Parodontologues	216	213	98,6%	1.278	2.380	2,9%	1,1%
Autres	1.074	106	9,9%			0,1%	0,1%
Total	10.568	9.000	85,2%	-	-	100,0%	100,0%

Ce tableau reprend respectivement les données non-standardisées suivantes par spécialité médicale (chiffres pour l'année 2025) :

- Le nombre de prestataires ayant attesté au moins une prestation
- Le nombre de prestataires attestant les codes de nomenclatures retenus pour cette analyse
- Le pourcentage de prestataires attestant ces codes par rapport au nombre de prestataires ayant attesté au moins une prestation
- Le nombre médian et le troisième quartile de prestations par prestataire (attestant les codes)
- Le pourcentage des prestations réalisées (pour les codes retenus en volume)
- Le pourcentage des dépenses réalisées (pour les codes retenus en dépenses)

G. Spécialité des prescripteurs

Spécialité des prescripteurs	Total prescripteurs	Prescripteurs concernés	% Prescripteurs	Médiane de prescriptions	Q3 de prescriptions	% Prescriptions	% Dépenses
Indéfini						99,8%	99,9%
Autres	6.092	247	4,1%			0,2%	0,1%
Total	6.092	247	4,1%	-	-	100,0%	100,0%

Ce tableau reprend dans l'ordre les données non-standardisées suivantes par spécialité médicale (chiffres pour l'année 2025) :

- Le nombre de prescripteurs ayant prescrit au moins une prestation
- Le nombre de prescripteurs prescrivant les codes de nomenclatures retenus pour cette analyse
- Le pourcentage de prescripteurs prescrivant ces codes par rapport au nombre de prestataires ayant prescrit au moins une prestation
- Le nombre médian et le troisième quartile de prestations par prescripteurs (prescrivant les codes)
- Le pourcentage de prestations prescrites (pour les codes retenus en volume)
- Le pourcentage des dépenses prescrites (pour les codes retenus en dépenses)

H. Nombre (estimé) de patients par an

Il arrive que plusieurs codes (similaires ou différents) relatifs à une même pratique soient facturés plusieurs fois le même jour et/ou la même année pour un même patient.

Pour estimer le nombre de patients traités, le nombre total de prestations comptabilisées par an est divisé par un facteur moyen de division (occurrence moyenne totale).

Dans cette analyse, ce facteur de division moyen est de 2,22. Ce dernier est évalué sur 2024 et résulte de la division du nombre total de prestations par le nombre total d'assurés différents ayant consommé ces prestations (par classe d'âge, sexe et arrondissement).

Ce facteur de division moyen est nommé l'occurrence moyenne totale. Cette occurrence moyenne totale est le produit de l'occurrence moyenne par patient par jour (**nombre moyen de prestations par jour par patient**) par l'occurrence moyenne par patient par année (**nombre moyen de jours par an par patient**). Les explications à propos de ces occurrences moyennes par jour et par année se trouvent dans l'annexe "Fréquence des occurrences de la pratique (par patient)".

Les volumes ne sont cependant pas divisés pour les données des prestataires et prescripteurs (cf. sections 3.F et G), ni pour les graphes et tableaux de répartition des volumes et d'occurrences de la pratique (cf. 4.C et Annexes B à D).

I. Standardisation

Les données présentées par sous-ensemble géographique* ou catégorie de population sont standardisées par an, sur la base de l'âge (par année), du sexe et du régime préférentiel de la population nationale en 2025.

Remarque : Les arrondissements comptant moins de 100 000 assurés sont associés à un arrondissement limitrophe de la même province. Les arrondissements suivants sont donc considérés ensembles : Oostende/Veurne, Ieper/Diksmuide, Roeselare/Tielt, Gent/Eeklo, Charleroi/Thuin, Huy/Waremme, Namur/Philippeville, Neufchâteau/Marche-en-Famenne, Virton/Bastogne/Arlon. Ces regroupements et intitulés sont applicables à toutes les mesures, cartes et graphes réalisés par arrondissement. Dans l'ensemble du document, la notion d'arrondissement regroupé se traduit par l'utilisation du terme « arrondissement ».

La **standardisation** est un processus qui permet de rendre des populations comparables pour un ou plusieurs critères d'analyse. De cette manière, si une différence est observée entre ces populations, on pourra en déduire qu'elle n'est pas due à ces critères pris en compte dans la standardisation.

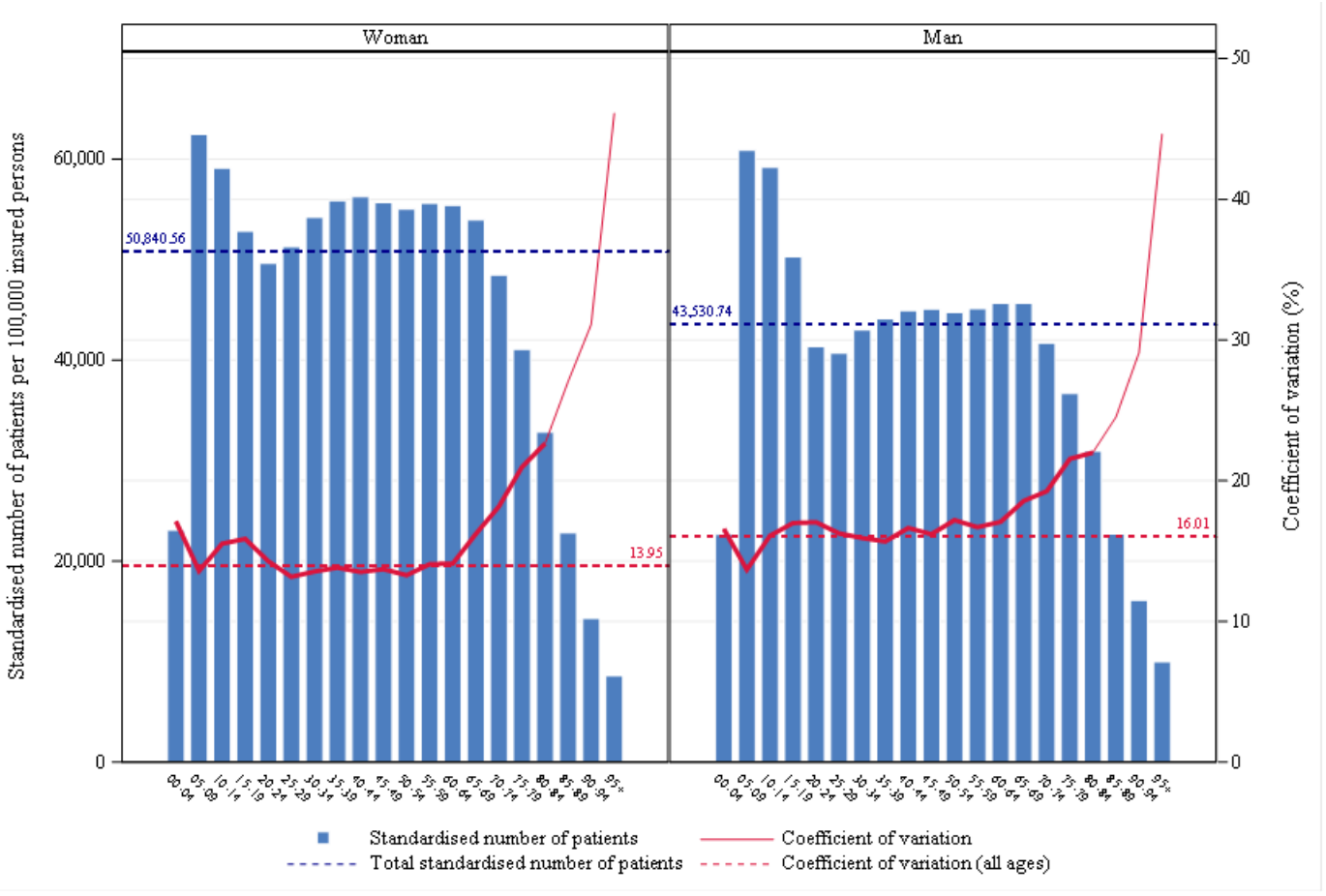
4. RÉSULTATS

A. Taux de recours standardisé national

	TOTAL
Nombre de prestations par an	*12.275.122*
Occurrence moyenne par patient par jour (nombre moyen de prestations par jour)	1,81
Occurrence moyenne par patient par année (nombre moyen de jours par an)	1,23
Occurrence moyenne totale (divise le nombre de prestations)	2,22
Nombre estimé de patients par an	*5.516.466*
Taux de recours standardisé par 100 000 assurés	47.206

B. Taux de recours standardisé par sexe et par âge

	TOTAL
Nombre estimé de patients par an	*5.516.466*
Age médian (ans)	41
Age moyen (ans)	41,06
Taux de recours standardisé : femmes (par 100 000)	50.841
Taux de recours standardisé : hommes (par 100 000)	43.531
Ratio femmes/hommes	1,17
Pourcentage de femmes	53,95%



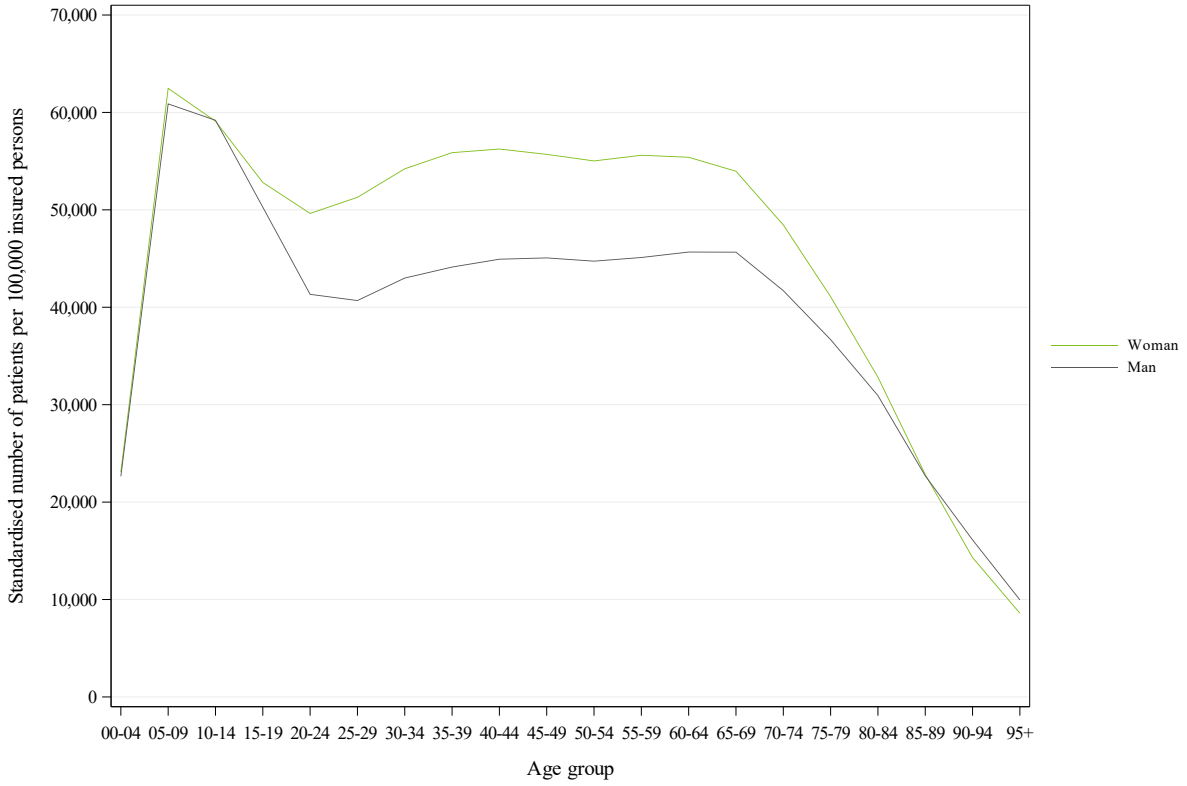
Taux de recours standardisé par 100 000 assurés et coefficient de variation selon les arrondissements* par classe d'âge et par sexe pour l'année 2025

Ce graphique se compose de diagrammes à barres pour chaque sexe.

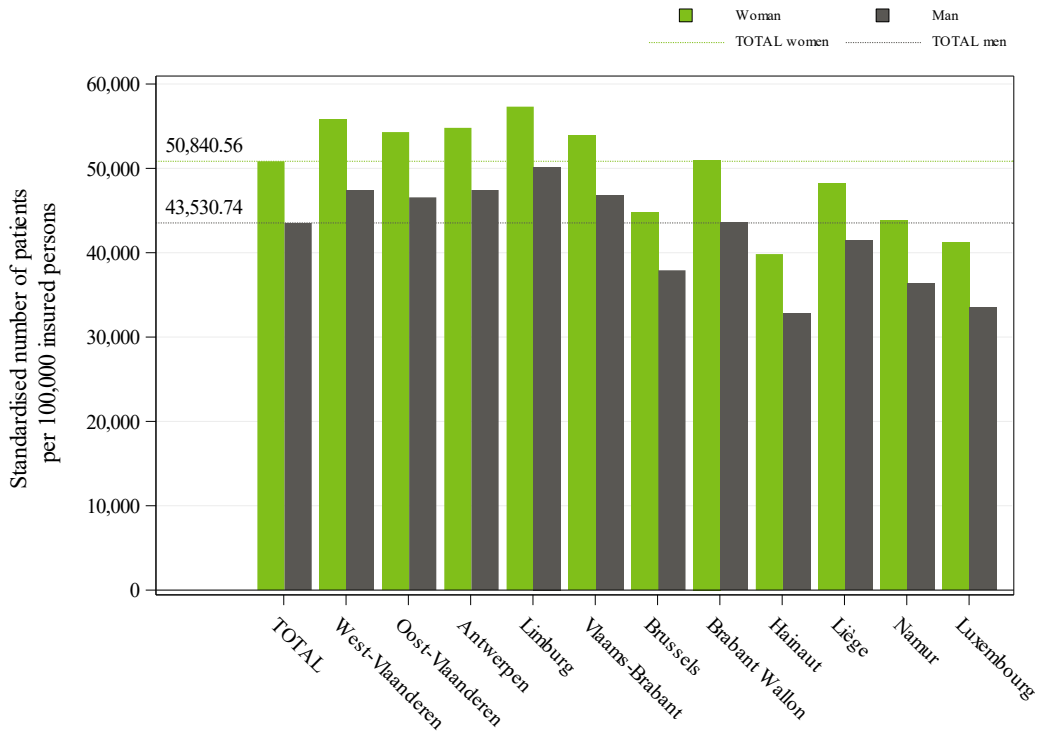
Le **coefficient de variation**, représenté par la ligne rouge, est une mesure de dispersion relative des taux de recours standardisés observés par arrondissement*, par classe d'âge et par sexe (écart-type divisé par la moyenne). Cette ligne est représentée en gras pour les groupes d'âge où le coefficient de variation peut être interprété valablement (c'est-à-dire pour les classes d'âge où il y a suffisamment d'assurés par arrondissement* pour permettre une comparaison).

L'axe vertical gauche du graphique correspond au taux de recours standardisé et l'axe à droite au coefficient de variation. L'axe horizontal montre la répartition en classes d'âge.

Les lignes pointillées horizontales indiquent les valeurs totales des taux de recours standardisés (en bleu) et du coefficient de variation (en rouge).



Comparaison des taux de recours standardisés par classe d'âge et par sexe (pour 100 000 assurés) en 2025



Taux de recours standardisé par 100 000 assurés par sexe et par province pour l'année 2025

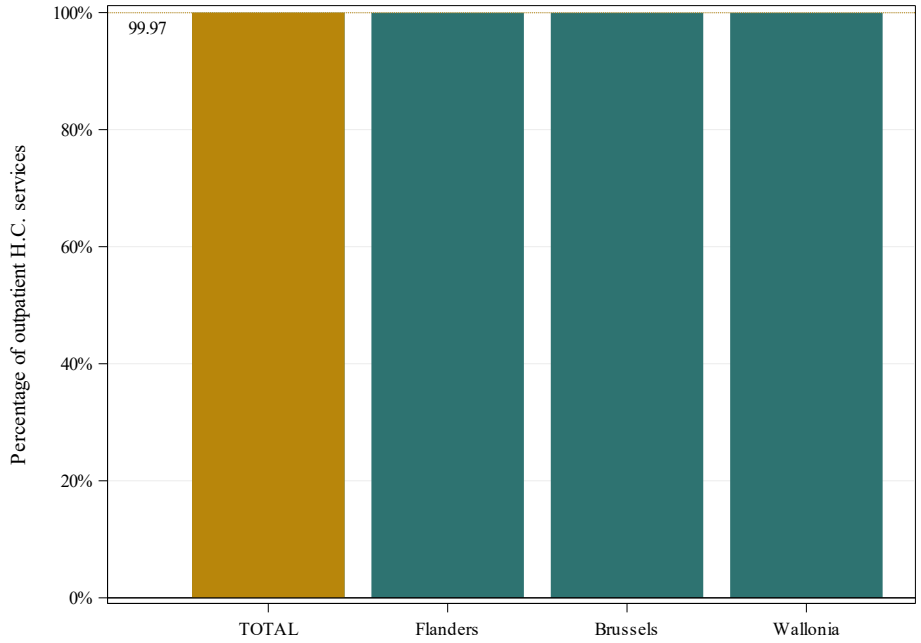
Ce graphique en histogramme montre les taux de recours standardisés par province et par sexe.

Les barres grises indiquent les taux masculins tandis que les barres vertes représentent les taux féminins pour chaque province.

Les lignes discontinues grises et vertes indiquent les taux de recours standardisés totaux selon le même code de couleur.

C. Taux de prise en charge ambulatoire

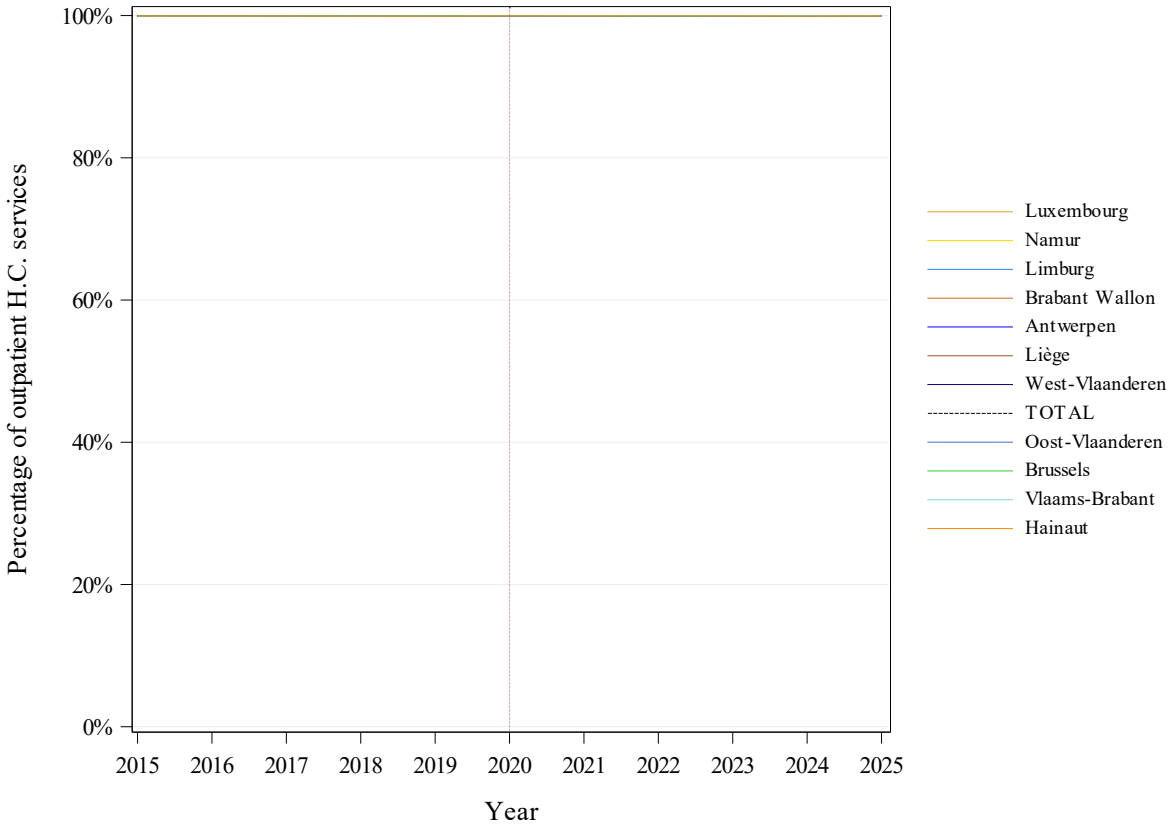
	TOTAL
Nombre de prestations par an	*12.275.122*
Pourcentage en mode ambulatoire	99,97%



Pourcentage de prise en charge ambulatoire total et selon les régions

Le graphique représente le pourcentage des prestations ayant lieu en prise en charge ambulatoire (en ce compris, les hospitalisations de jour), c'est-à-dire le nombre de prestations ambulatoires par rapport au nombre total de prestations (ambulatoires et séjours hospitaliers).

En plus d'une barre par région, une barre est affichée pour la population belge. Ce rapport total est également visible par une ligne pointillée.



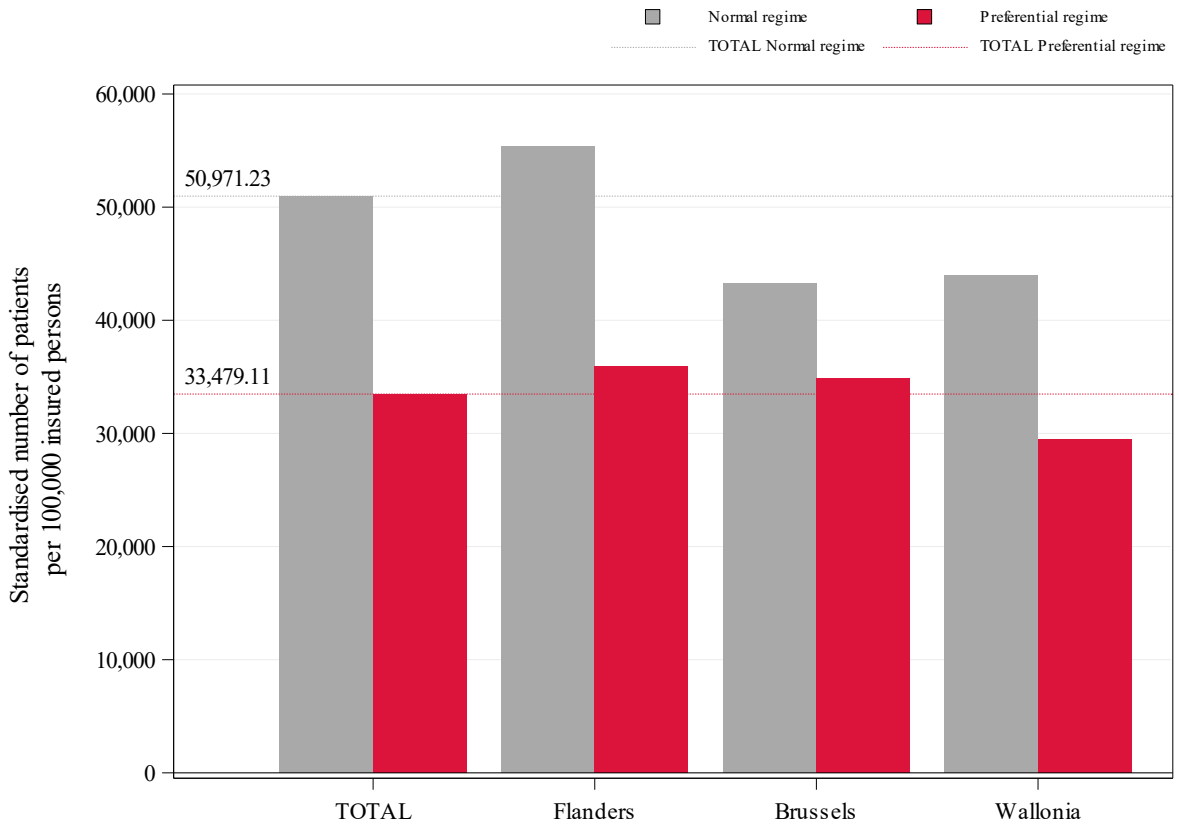
Evolution par province du pourcentage de prise en charge ambulatoire

L'année 2020 est mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

Un complément à ce chapitre détaillant la prise en charge des patients par secteur de soins se trouve en annexe de ce rapport (voir Annexe C).

D. Taux de recours standardisé selon le régime de remboursement

	TOTAL
Nombre estimé de patients par an	*5.516.466*
Pourcentage en régime préférentiel	15,30%
Taux de recours standardisé avec régime préférentiel (par 100 000)	33.479
Taux de recours standardisé sans régime préférentiel (par 100 000)	50.971
Ratio Régime préférentiel/Régime général	0,66



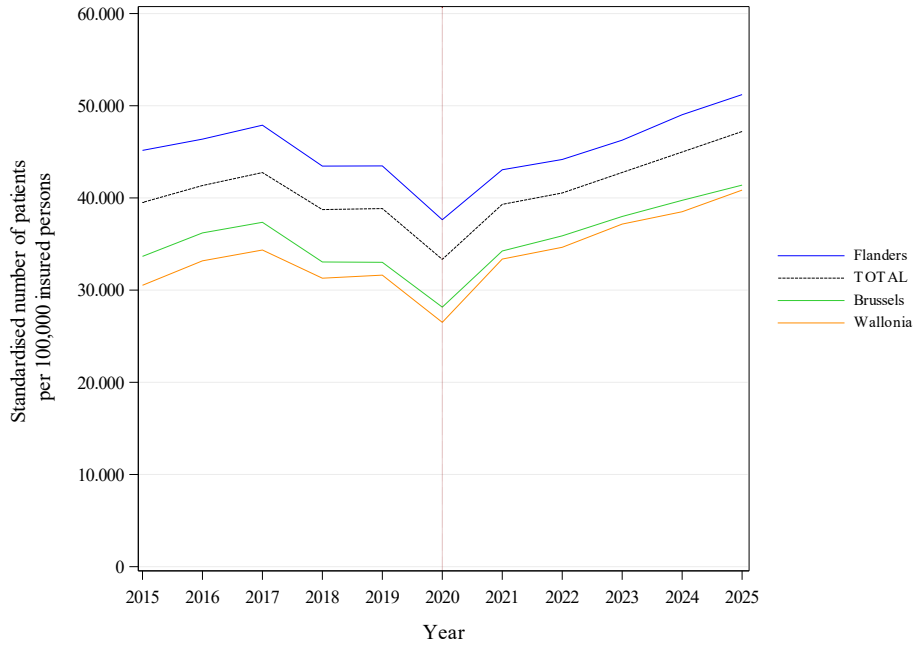
Taux de recours standardisé selon le régime de remboursement et selon les régions

Le graphique représente les taux de recours standardisés des patients par 100 000 assurés avec (en rouge) et sans (en gris) régime préférentiel, par région et au total.

Les lignes pointillées rouge et grise représentent les taux de recours standardisés totaux des patients par 100 000 assurés respectivement avec et sans régime préférentiel.

E. Evolution des taux de recours standardisés

	TOTAL	Significativité statistique
Nombre estimé de patients par an	***5.516.466***	
Tendance (2015-2025)	**1,80%**	***** (1.51%)**
Tendance (2015-2023)	0,99%	***
Tendance (2023-2025)	5,07%	



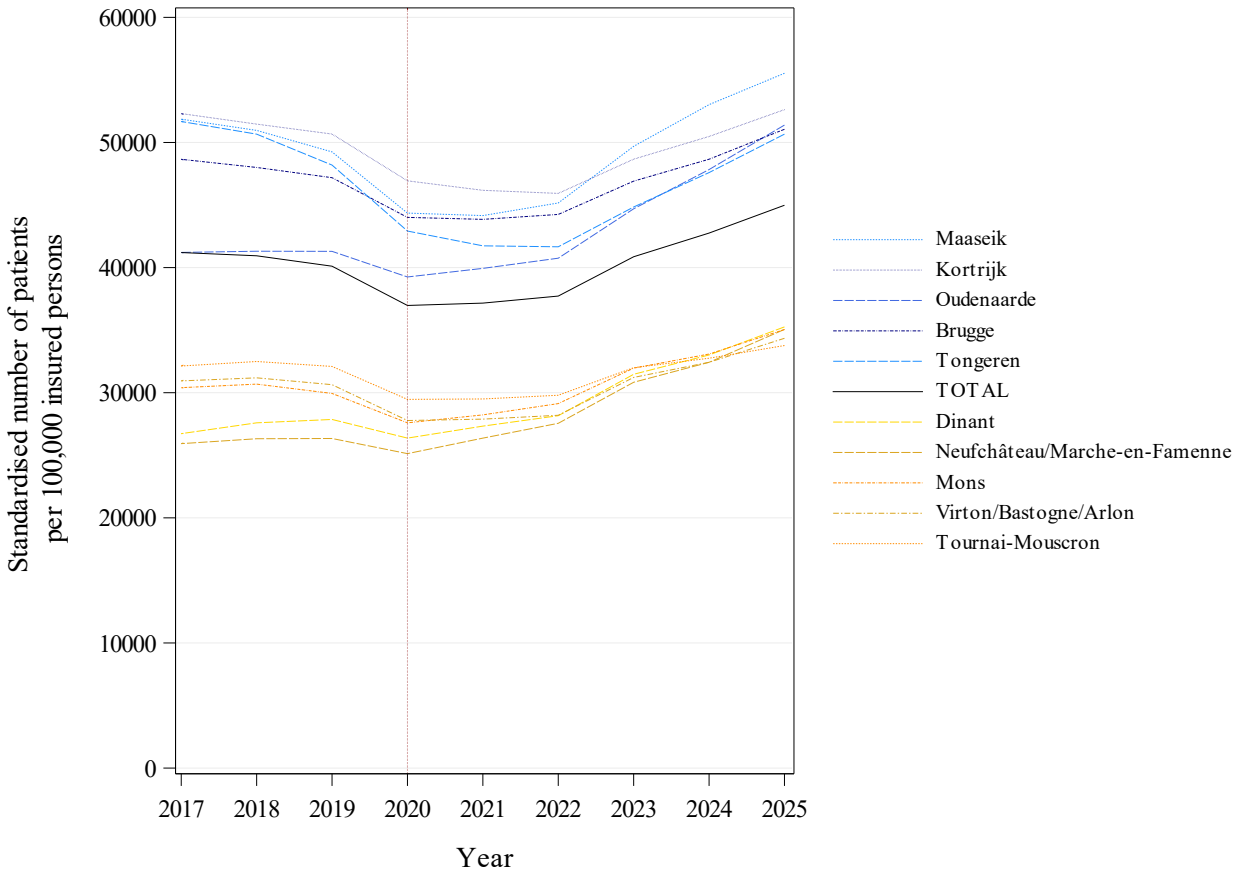
Evolution par région du taux de recours standardisé par 100 000 assurés

Les tendances calculées ici correspondent au taux de croissance annuel moyen.

Un test statistique non significatif indique que la tendance estimée par le modèle (entre parenthèses) est stable, ou qu'il n'y a pas de rupture de tendance.

Ce graphique montre une courbe de couleur par région et une courbe noire pour toute la population belge. En abscisse se trouve les années et, en ordonnée, les taux de recours standardisés par 100 000 assurés.

Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.



Evolution par arrondissement* du taux de recours standardisé par 100 000 assurés

Ce graphique montre une courbe de couleur par arrondissement* et une courbe noire pour toute la population belge. En abscisse se trouve les années et, en ordonnée, les taux de recours standardisés par 100 000 assurés.

Afin de mieux représenter les tendances évolutives, les taux illustrés sont en fait une **moyenne mobile** des taux relevé sur une période des 3 ans qui précède l'année prise en compte (l'année concernée y compris).

Sur ce graphique ne sont représentés que les 5 arrondissements* qui montrent les moyennes de taux les plus élevées et les 5 arrondissements* aux moyennes les plus basses sur les 3 dernières années étudiées (à l'exclusion des arrondissements du Hainaut fortement impactés par le remaniement administratif de 2019).

Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

		Taux de recours	Croissance annuelle			
		2025 *(par 10^5 assurés)*	**2015-2025**	**2015-2023**	**2023-2025**	**Rupture de tendances**
Provinces	Flandre occidentale	*51.620*	1,00%	0,08%	4,77%	NA
	Flandre orientale	*50.450*	1,83%	0,97%	5,34%	NA
	Anvers	*51.150*	1,23%	0,17%	5,61%	NA
	Limbourg	*53.746*	0,94%	-0,09%	5,18%	NA
	Brabant flamand	*50.342*	1,17%	0,27%	4,88%	NA
	Bruxelles	*41.389*	2,09%	1,52%	4,38%	NA
	Brabant wallon	*47.348*	2,39%	1,66%	5,37%	NA
	Hainaut	*36.312*	2,85%	2,31%	5,06%	NA
	Liège	*44.853*	3,10%	2,82%	4,22%	NA
	Namur	*40.118*	3,34%	3,07%	4,43%	NA
	Luxembourg	*37.373*	3,37%	2,52%	6,86%	NA
Régions	Flandre	*51.208*	1,27%	0,30%	5,21%	NA
	Bruxelles	*41.389*	2,09%	1,52%	4,38%	NA
	Wallonie	*40.849*	2,96%	2,49%	4,84%	NA
	TOTAL	***47.206***	**1,80%**	**0,99%**	**5,07%**	***

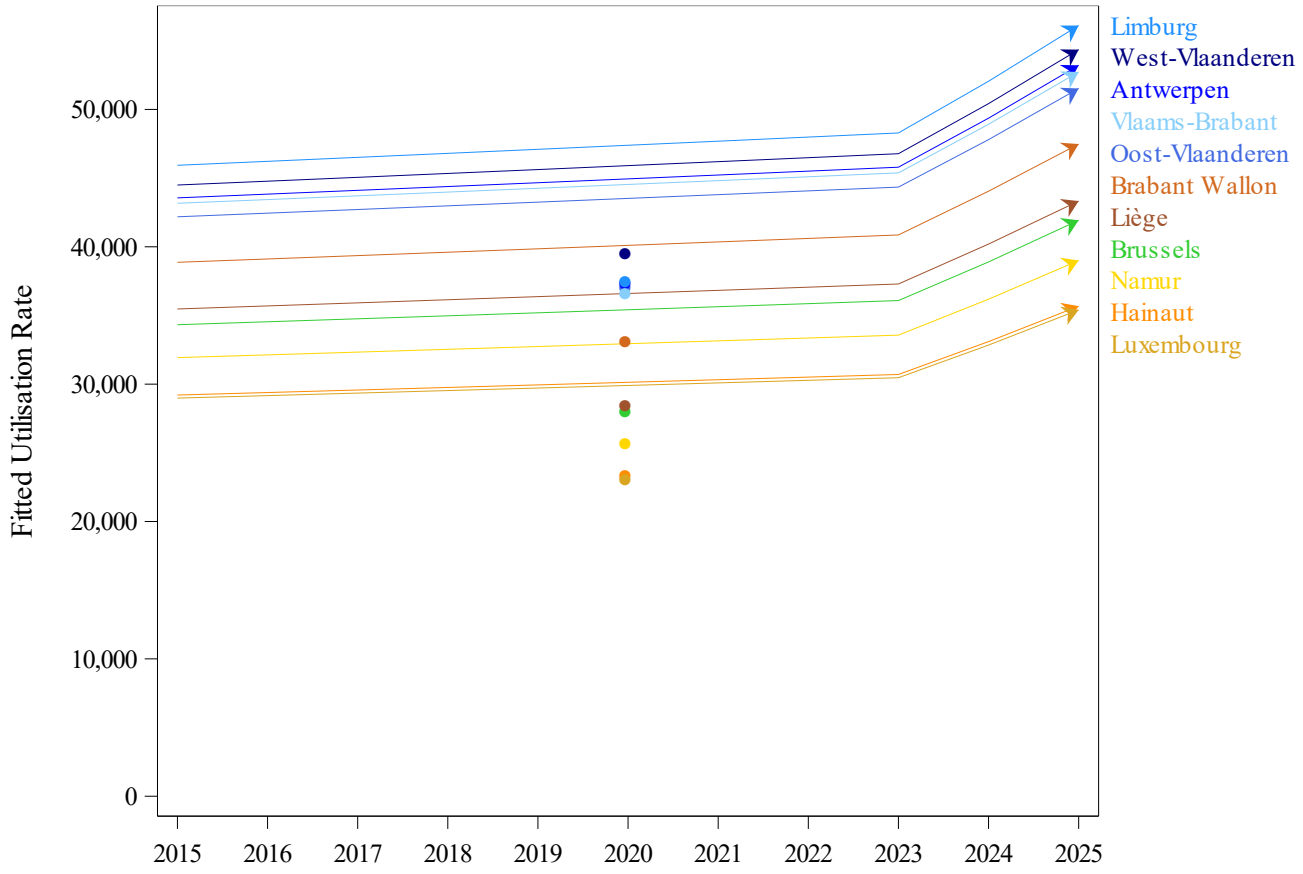
Evolution des taux de recours par province et par région

Ce tableau reprend les **taux de recours** standardisés pour la dernière année analysée (2025), mais aussi **les taux de croissance** moyens par province, par région et au total, pour le long terme (2015-2025), pour les dernières années (2023-2025) et pour la période qui les précède (2015-2023).

Pour tester si la tendance des dernières années diffère de la tendance des années qui précèdent, un modèle linéaire mixte en deux temps a été appliqué. Le premier temps teste si la tendance des 3 dernières années est différente de la période antérieure au niveau de la Belgique. Puis, si le test est significatif, le second temps teste si la rupture de tendance diffère d'une région ou d'une province à l'autre. Les données de 2020 sont exclues des modèles.

La significativité du test est rapportée dans la colonne rupture de tendances : * Valeur P ≤ 0,05 / ** Valeur P ≤ 0,01 / *** Valeur P ≤ 0,001 et NS pour un résultat non-significatif.

Les valeurs « NA » sont indiquées dans le cas où les codes de nomenclature retenus pour l'analyse ont une première année entière d'application plus récente que la période des dernières années prises en compte ou si les tests statistiques ne peuvent être effectués.



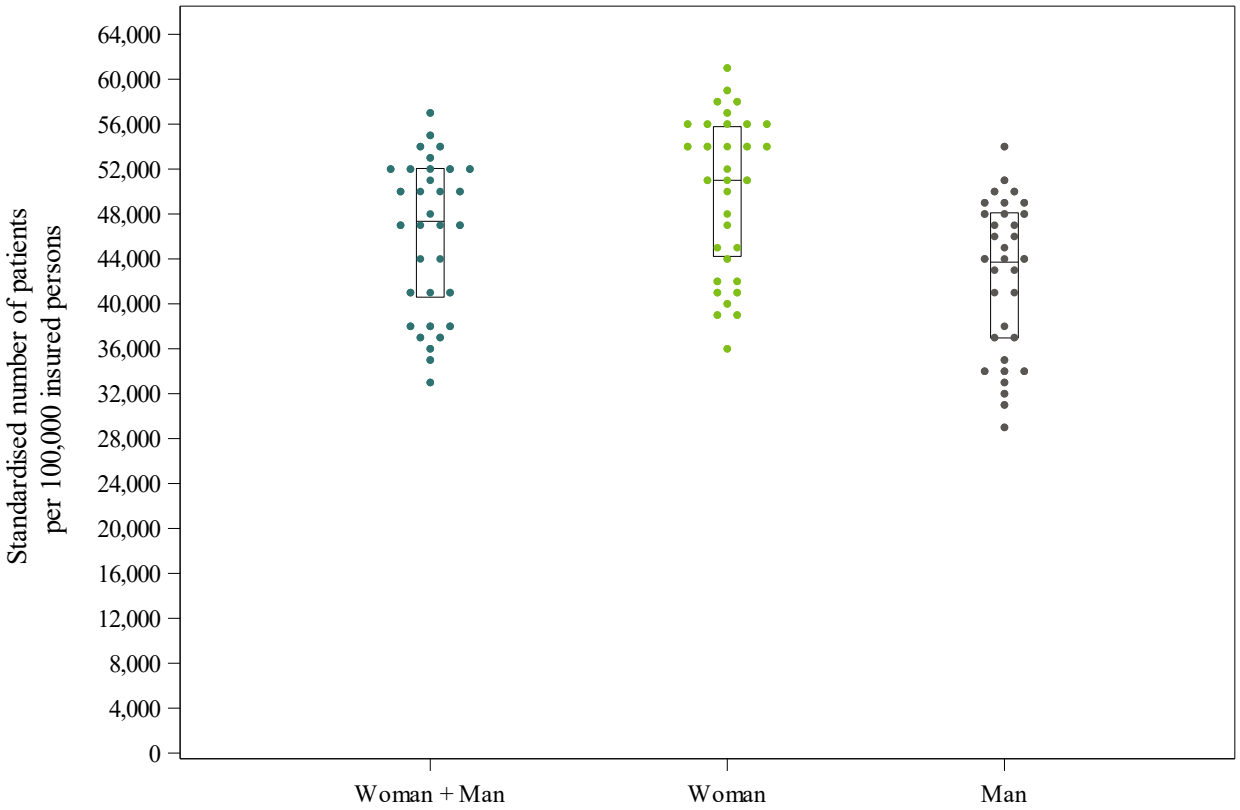
Modèle d'évaluation de rupture de tendance par province – Lignes de régression

Lignes de régression par province montrant une pente éventuellement différente pour les dernières années (2023-2025) par rapport aux années précédentes (2015-2023).

Les données 2020 ont été exclues de la modélisation, mais sont représentées sur le graphe pour information.

F. Variations géographiques des taux de recours standardisés

	TOTAL
Nombre estimé de patients par an	***5.516.466***
Coefficient de variation (2025)	**14,89**
Coefficient de variation (2023-2025)	**15,13**
Coefficient de variation (2015-2017)	**20,44**
Différence statistiquement significative ? ($p \leq 0.05$)	*Oui (0,0024)*

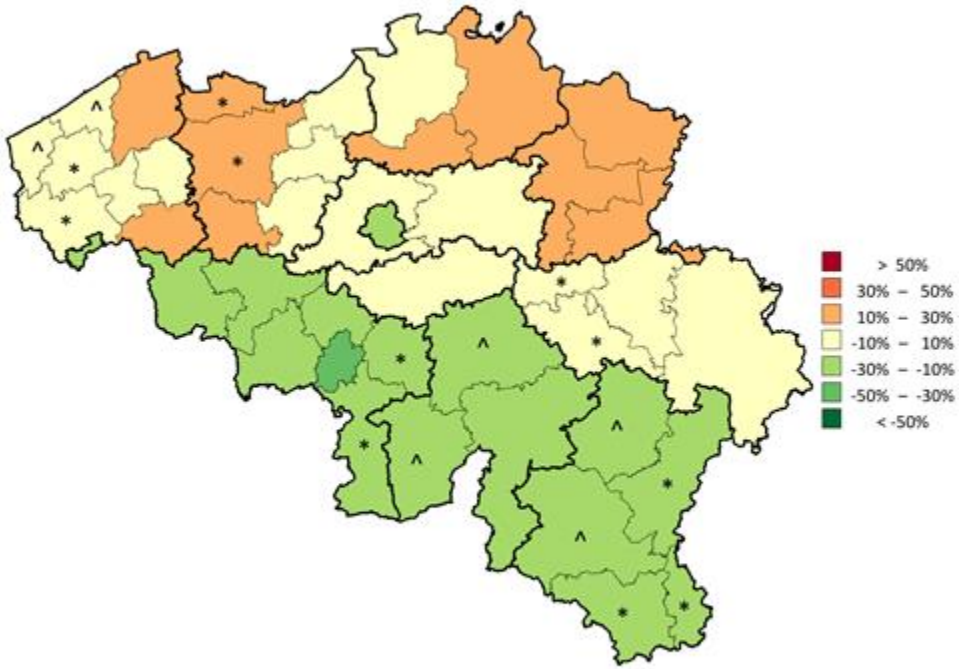


Répartition en « dot plot » des taux de recours standardisés par arrondissement* selon le sexe

Un graphique en **dot-plot** est un graphique de distribution qui est utile pour mettre en évidence des regroupements de données, des trous dans la répartition ainsi que des valeurs extrêmes. Ici, chaque point représente le taux de recours d'un arrondissement* pour toute sa population ou selon le sexe.

Les taux sont arrondis selon la valeur du taux maximal (à l'unité, à la dizaine, à la centaine…) afin de mieux regrouper les valeurs.

Le graphique montre également sous forme de « boîtes » les 25^{e}, 50^{e} et 75^{e} percentiles des taux de recours standardisés non arrondis pour tous les arrondissements*. La ligne du bas de la boîte correspond au 25^{e} percentile tandis que le 75^{e} percentile est représenté par la ligne supérieure. La ligne interne à la boîte correspond au 50^{e} percentile.



Carte de répartition par arrondissement* des taux de recours standardisés

Sur cette carte de la Belgique, les frontières des arrondissements sont tracées par des lignes fines tandis que les frontières provinciales sont indiquées en lignes épaisses.

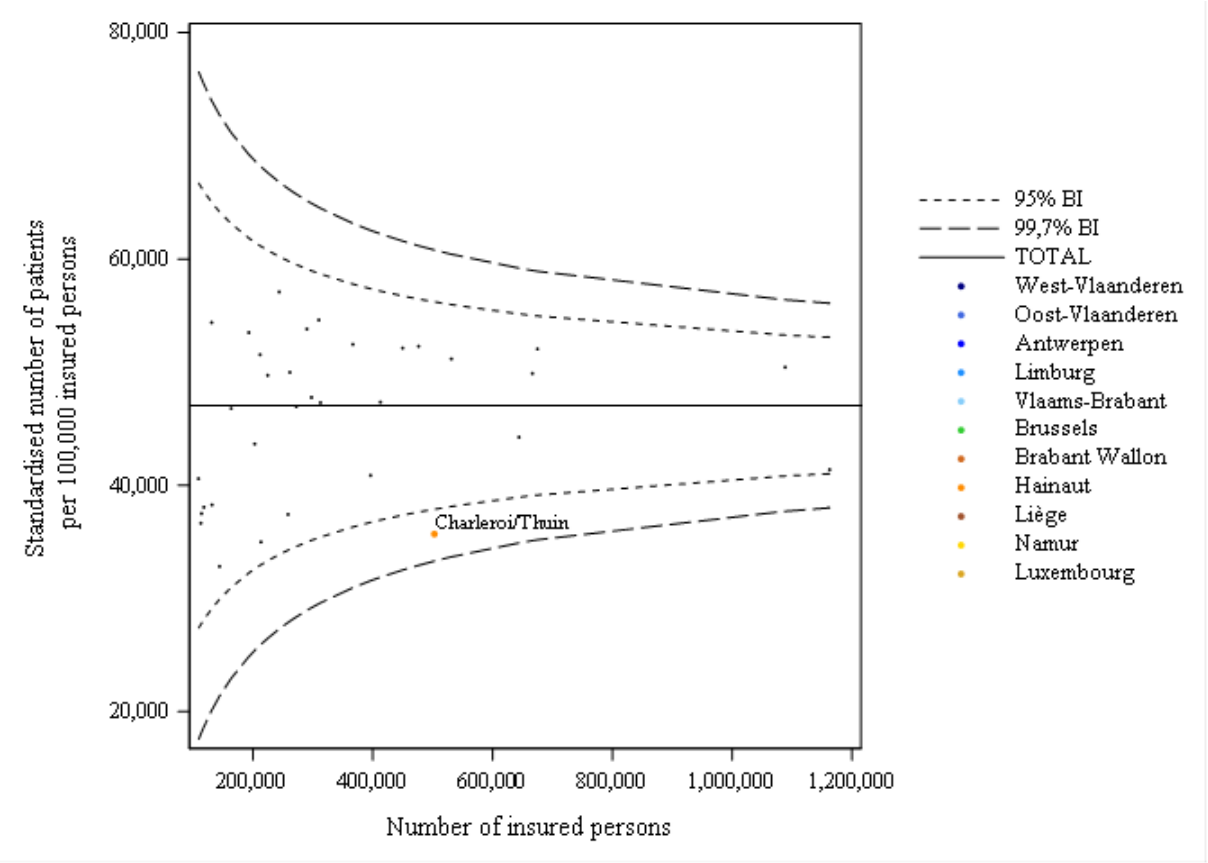
Les arrondissements* sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport du taux de recours dans cet arrondissement* sur le taux national belge (taux total). Cette comparaison est exprimée en pourcentage : par exemple, 0% si le taux de l'arrondissement* est égal au taux total, 20% si le taux est supérieur de 20% et à -20% si le taux est inférieur de 20%.

Les pourcentages sont calculés sur base des taux standardisés de la dernière année analysée et sont répartis par tranches de 20%. Les couleurs suivantes leur sont attribuées :

Couleur	Catégorie
	Supérieur à 50%
	Entre 30% et 50%
	Entre 10% et 30%
	Entre -10% et 10%
	Entre -30% et -10%
	Entre -50% et -30%
	Inférieur à -50%
	Aucun recours

N.B. : L'interprétation de cette carte est à faire en parallèle au graphe en funnel plot (page suivante).

* Les arrondissements marqués des symboles * ou ^ sont regroupés au sein d'une même province cf. page 13, Standardisation



«Funnel plot » des taux de recours standardisés par arrondissement* selon le nombre d'assurés

Dans ce graphique, le taux de recours standardisé dans un arrondissement* est positionné selon la taille de sa population. En plus des points par arrondissement*, des **intervalles de confiance** à 95% et à 99.7% sont également indiqués sur le graphique. Ceux-là dépendent de la taille de la population.

La ligne horizontale épaisse indique le taux de recours standardisé national. Les arrondissements* extrêmes sont identifiés par les valeurs en dehors des intervalles de confiance à 99.7%. Le zone entre les intervalles de confiance à 95% et 99.7% est considéré comme un « warning zone ».

N.B. : L'interprétation de ce graphe est à faire en parallèle de la carte de répartition des taux de recours (page précédente).

G. Dépenses standardisées en soins de santé à charge de l'assurance

	TOTAL
Nombre de prestations par an	*12.275.122*
Dépenses annuelles (€)	*429.481.868*
Coût moyen par patient (€)	77,85
Coût moyen par assuré[1] (€)	36,75

[1] Rappel : Les dépenses sont rapportées aux assurés sélectionnés pour l'analyse (cf. section 3.E, Critères de sélection)

		Dépenses standardisées (par assuré[1])	Différence relative par rapport au total
Provinces	Flandre occidentale	39,83 €	8,38%
	Flandre orientale	39,69 €	8,00%
	Anvers	40,01 €	8,87%
	Limbourg	42,95 €	16,87%
	Brabant flamand	39,74 €	8,14%
	Bruxelles	32,55 €	-11,43%
	Brabant wallon	35,85 €	-2,45%
	Hainaut	27,34 €	-25,61%
	Liège	34,76 €	-5,41%
	Namur	30,49 €	-17,03%
	Luxembourg	26,33 €	-28,35%
Régions	Flandre	40,17 €	9,31%
	Bruxelles	32,55 €	-11,43%
	Wallonie	31 €	-15,65%
	TOTAL	**36,75 €**	

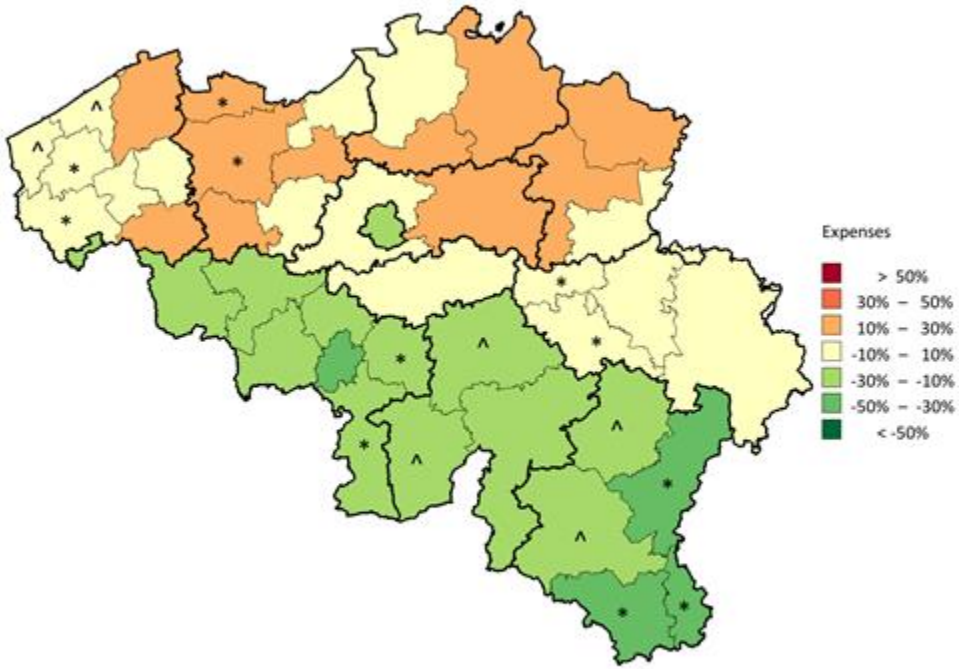
Répartition régionale et provinciale des dépenses standardisées (2025)

[1] Rappel : Les dépenses sont rapportées aux assurés sélectionnés pour l'analyse (cf. section 3.E, Critères de sélection)

Evolution des dépenses par prestation et par code de nomenclature

Codes de nomenclature	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	% Croissance annuelle moyenne	% Prestations 2025
301593-301604	58,63	58,78	58,94	59,80	60,81	61,96	63,00	64,28	67,37	71,13	73,15	2,24%	27,2%
302190-302201	10,80	10,82	10,71	10,67	11,09	11,18	11,75	11,78	12,77	13,51	13,86	2,52%	12,0%
302212-302223	10,80	10,81	10,71	10,67	11,11	11,18	11,75	11,78	12,77	13,51	13,86	2,53%	12,0%
302175-302186	10,81	10,82	10,72	10,68	11,12	11,19	11,76	11,79	12,77	13,51	13,87	2,53%	10,9%
302153-302164	10,81	10,82	10,72	10,68	11,12	11,19	11,76	11,79	12,77	13,51	13,87	2,52%	10,8%
371571-371582	23,21	23,21	23,05	23,28	23,89	24,34	24,50	48,46	51,31	54,30	55,93	9,20%	6,1%
371615-371626				45,98	46,45	47,17	48,03	48,61	51,46	54,47	55,99	2,85%	5,8%
301976-	5,41	5,44	5,46	5,48	5,70	5,73	5,97	6,05	6,55	6,80	7,10	2,76%	5,0%
302595-302606								11,64	12,58	13,39	13,73	5,64%	1,6%
302610-302621								11,64	12,58	13,39	13,73	5,65%	1,6%
302551-302562								11,62	12,57	13,38	13,72	5,68%	1,5%
302573-302584								11,63	12,57	13,38	13,72	5,67%	1,5%
372514-372525	13,92	13,92	13,69	13,94	14,44	14,50	14,98	15,00	15,95	16,95	17,48	2,31%	1,1%

Les dépenses moyennes par code de nomenclature et par année sont listées pour les codes retenus en volume (voir section 3.A), pour lesquels des prestations ont été facturées en 2025. Ils sont classés par ordre de fréquence décroissant, selon le pourcentage du volume presté en 2025 (dernière colonne).
Lorsque le nombre de codes de nomenclature concernés est important, la liste se limite à ceux qui atteignent 1 % du volume total.



Carte de répartition par arrondissement* des dépenses standardisées (par assuré)

Sur cette carte de la Belgique, les frontières des arrondissements sont tracées par des lignes fines tandis que les frontières provinciales sont indiquées en lignes épaisses.

Les arrondissements* sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport des dépenses par assuré dans cet arrondissement* sur les dépenses par assuré nationales (totales) belges. Cette comparaison est exprimée en pourcentage : par exemple, 0% si les dépenses de l'arrondissement* sont égales aux dépenses totales, 20% si les dépenses sont supérieures de 20% et à -20% si les dépenses sont inférieures de 20%.

Les pourcentages sont calculés sur base des dépenses standardisées de la dernière année analysée et sont répartis par tranches de 20%. Les couleurs suivantes leur sont attribuées :

Couleur	Catégorie
	Supérieur à 50%
	Entre 30% et 50%
	Entre 10% et 30%
	Entre -10% et 10%
	Entre -30% et -10%
	Entre -50% et -30%
	Inférieur à -50%
	Aucune dépense

* Les arrondissements marqués des symboles * ou ^ sont regroupés au sein d'une même province
cf. page 13, Standardisation



Sur cette carte les arrondissements* sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport des dépenses par patient dans cet arrondissement* sur les dépenses par patient nationales (totales) belges.

Cette comparaison est exprimée en pourcentage:

Couleur	Catégorie
	Supérieur à 50%
	Entre 30% et 50%
	Entre 10% et 30%
	Entre -10% et 10%
	Entre -30% et -10%
	Entre -50% et -30%
	Inférieur à -50%
	Aucune dépense

Carte de répartition par arrondissement* des dépenses standardisées (par patient)

* Les arrondissements marqués des symboles * ou ^ sont regroupés au sein d'une même province
cf. page 13, Standardisation

Dépenses standardisées par patient en 2025 et occurrences de la pratique par patient en 2024 (voir Annexe B), par catégorie démographique

	Dépenses std. estimées par patient		Occurrence par an	Occurrence par an	Occurrence par jour
	(€)	Diff. Relative Tot. (%)	(Prestations)	(Jours)	(Prestations)
TOTAL	77,85		2,22	1,23	1,81
Sexe					
Hommes	77,37	-0,63%	2,20	1,23	1,79
Femmes	78,25	0,51%	2,25	1,23	1,82
Régime préférentiel					
Général	76,52	-1,71%	2,20	1,22	1,80
Préférentiel	85,90	10,34%	2,33	1,26	1,85
Région					
Flandre	78,44	0,75%	2,18	1,24	1,76
Bruxelles	78,65	1,03%	2,57	1,26	2,04
Wallonie	75,90	-2,51%	2,22	1,20	1,85
Age					
00-04	68,91	-11,49%	1,23	1,23	1,00
05-09	76,72	-1,46%	1,48	1,34	1,10
10-14	76,65	-1,55%	1,56	1,31	1,19
15-19	73,76	-5,26%	1,56	1,20	1,30
20-24	76,25	-2,06%	2,09	1,15	1,81
25-29	77,29	-0,72%	2,23	1,18	1,89
30-34	78,48	0,80%	2,32	1,20	1,95
35-39	79,10	1,60%	2,40	1,21	1,98
40-44	79,73	2,41%	2,46	1,22	2,02
45-49	79,87	2,59%	2,51	1,22	2,05
50-54	79,74	2,43%	2,56	1,23	2,08
55-59	79,59	2,23%	2,59	1,24	2,09
60-64	80,00	2,75%	2,59	1,25	2,08
65-69	79,76	2,44%	2,57	1,25	2,06
70-74	78,69	1,08%	2,48	1,23	2,02
75-79	77,12	-0,94%	2,39	1,21	1,98
80-84	77,15	-0,90%	2,33	1,19	1,96
85-89	76,85	-1,29%	2,23	1,17	1,91
90-94	76,64	-1,56%	2,13	1,15	1,85
95+	75,21	-3,40%	1,95	1,11	1,76

5. ANNEXES

A. Analyse de la variance (ANOVA), hors Bruxelles

Significativité statistique des différences observées en 2025		
Selon la région ?	Oui	***
Selon le sexe ?	Oui	***
Selon le régime de remboursement ?	Oui	***
Selon le sexe et par région ?	Non	NS
Selon le régime de remboursement et par région ?	Oui	***
Selon le sexe et par régime de remboursement ?	Non	NS
Selon le sexe et le régime de remboursement et par région ?	Non	NS

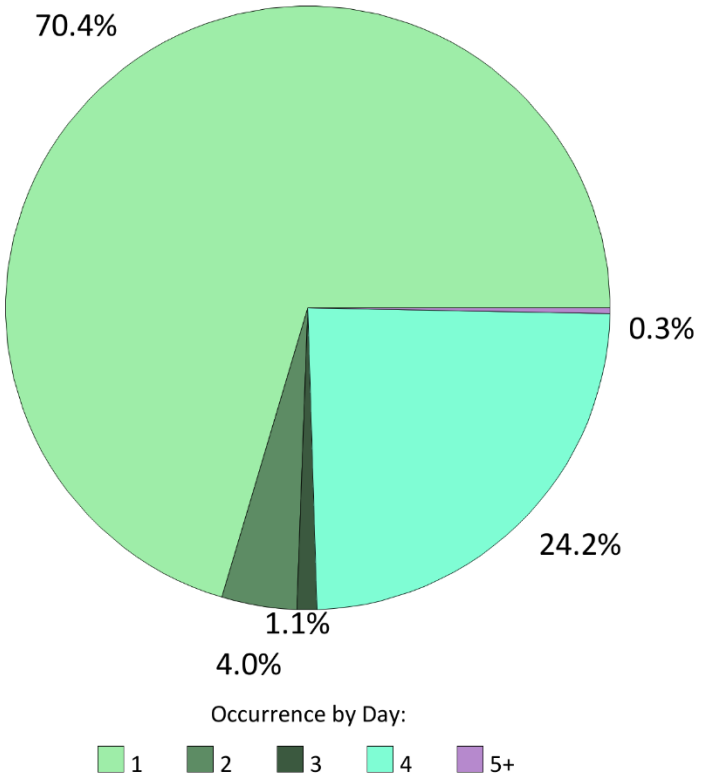
Afin d'évaluer la significativité des différents effets, un modèle linéaire mixte ANOVA a été appliqué sur les données des arrondissements* des régions wallonne et flamande, après standardisation par rapport à l'âge. Le modèle inclut les facteurs région, sexe et régime de remboursement, (effets principaux) ainsi que toutes les interactions à deux effets et l'interaction à trois effets en facteur fixe.

Pour une interprétation correcte de l'analyse, l'effet de l'interaction à trois effets (dernière ligne du tableau) devrait d'abord être interprétée, puis les interactions à deux effets et enfin par les effets principaux. Si l'interaction à trois effets est significative, chaque interprétation devrait se faire à ce niveau, tandis que les interactions à deux niveaux et les effets principaux ne devraient pas être interprétés. Si l'interaction à trois niveaux n'est pas significative, la significativité des interactions à deux effets devrait être vérifiée. Chaque effet qui fait partie d'une interaction significative devrait être interprété à partir de l'interaction et pas au niveau de l'effet principal. Ce n'est qu'au cas où un effet principal ne fait pas partie d'une interaction significative que l'interprétation se fait directement au niveau de l'effet principal.

Les **astérisques** représentent le degré de significativité statistique des tests : ***** Valeur P ≤ 0,05 / ****** Valeur P ≤ 0,01 / ******* Valeur P ≤ 0,001 et NS pour un résultat non-significatif.

B. Fréquence des occurrences de la pratique (par patient)

Nombre moyen de prestations par jour par patient : 1,81

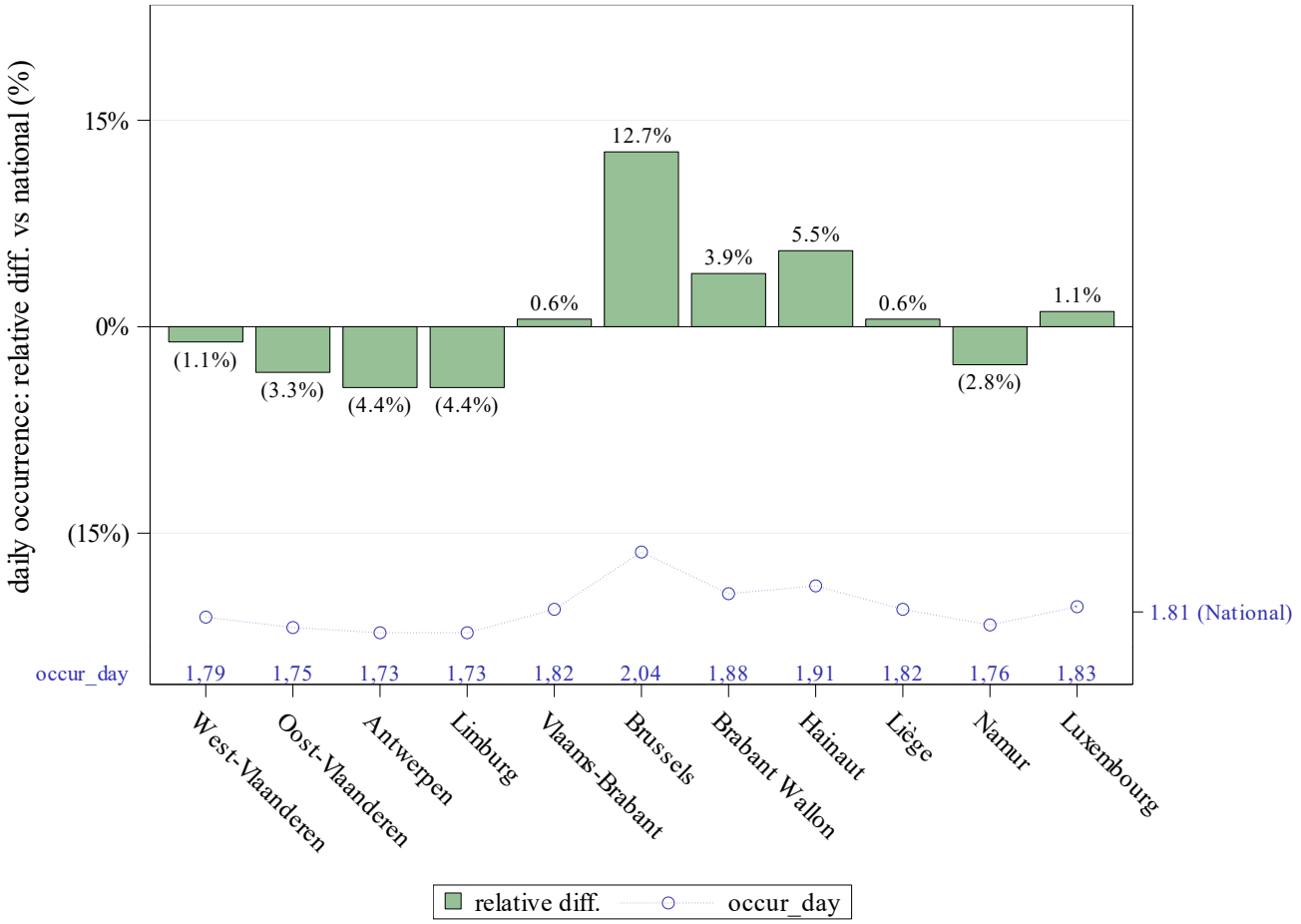


Répartition des jours-patients selon l'occurrence de la pratique par jour (2024)

Il arrive que plusieurs codes (similaires ou différents) relatifs à une même pratique soient facturés le même jour pour un même patient.

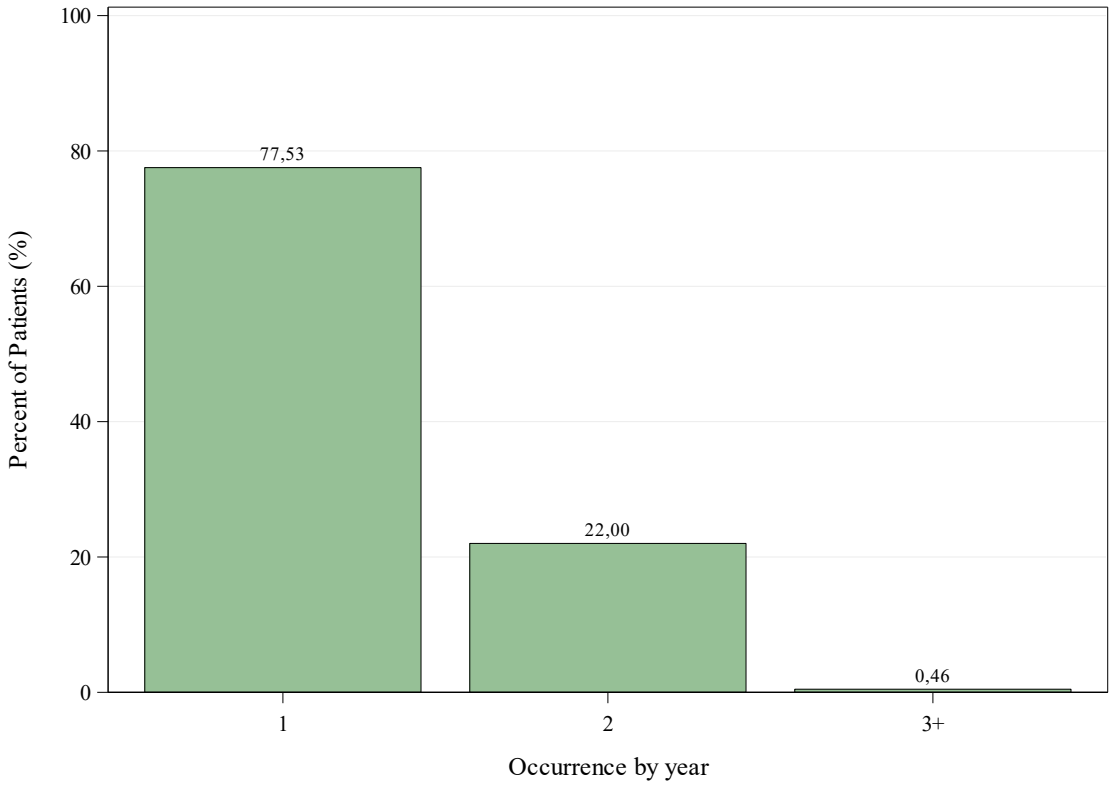
Ce diagramme circulaire présente la répartition des jours-patients selon le nombre de prestations réalisées un même jour chez un même patient.

Ces analyses de fréquence des occurrences sont réalisées sur l'année **2024** à partir des bases de données suivantes : Documents P, ADH et SHA.



Nombre moyen de prestations par jour par patient par province et variation par rapport à la moyenne nationale (2024)

Nombre de jours moyen par patient sur l'année : 1,23

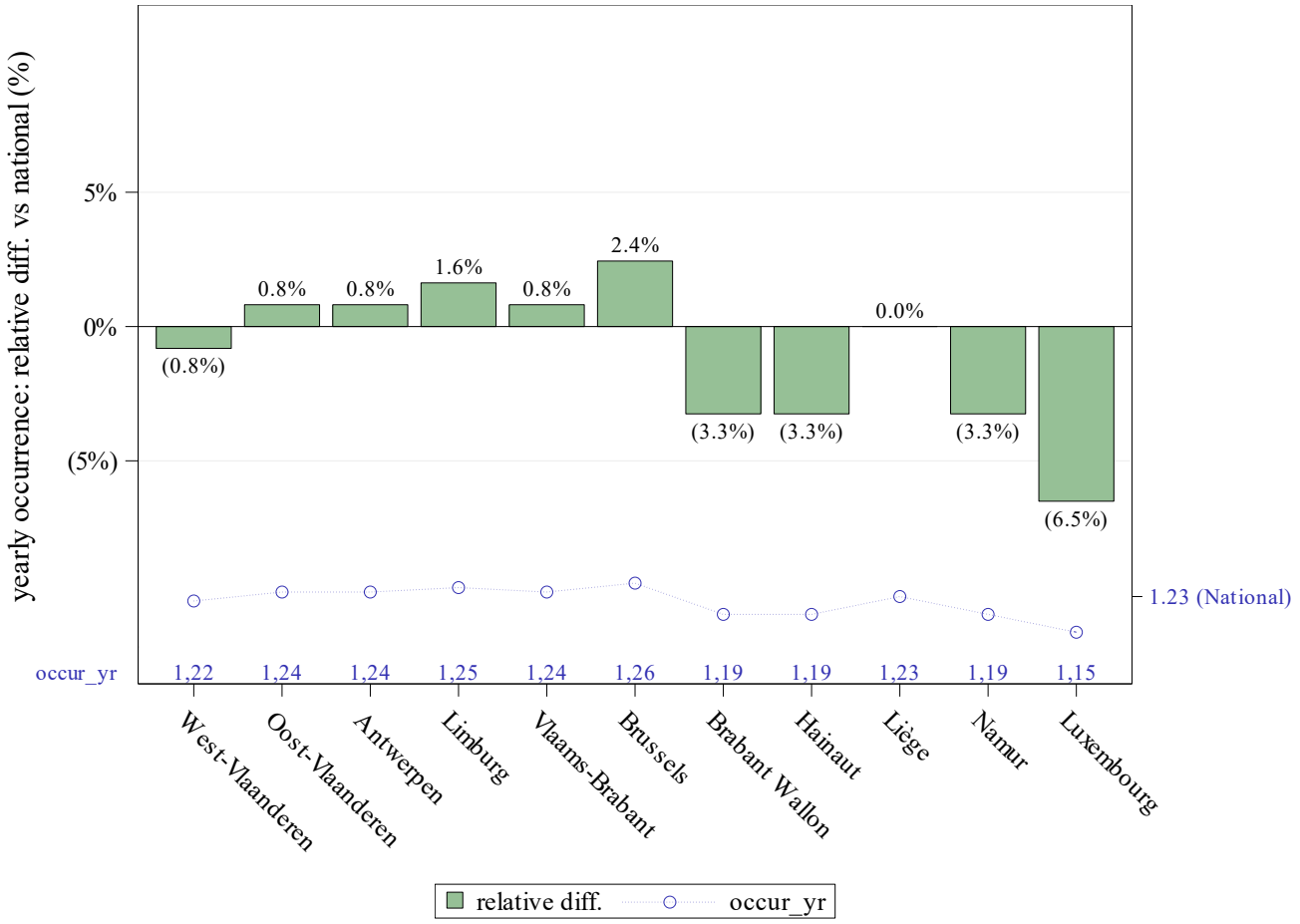


Répartition des patients selon l'occurrence de la pratique sur l'année (2024)

Après prise en compte de l'occurrence par jour, il arrive aussi qu'une ou plusieurs prestations d'une même pratique soient facturées plusieurs jours différents pour le même patient au cours de la même année.

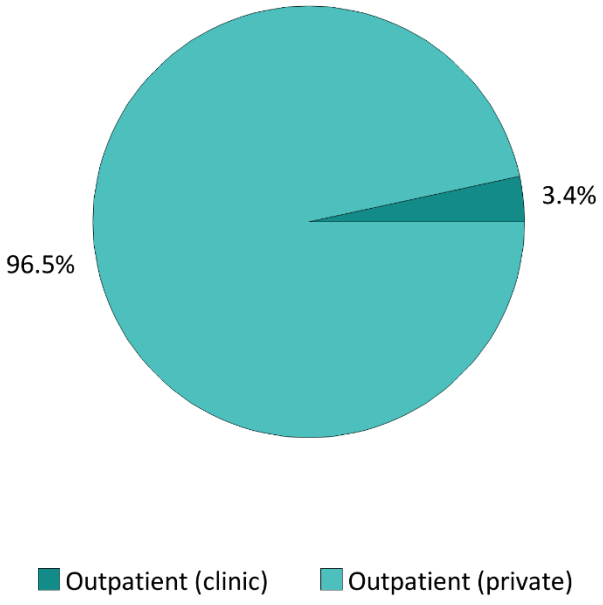
Cet histogramme présente la répartition des patients selon l'occurrence de la pratique sur l'année (qui n'inclut pas l'occurrence par jour).

L'année **2024** a été prise en compte pour calculer l'occurrence des prestations (à partir des bases de données suivantes : Documents P, ADH et SHA).



Nombre de jours moyen par patient sur l'année par province et variation par rapport à la moyenne nationale (2024)

C. Types de prise en charge du patient

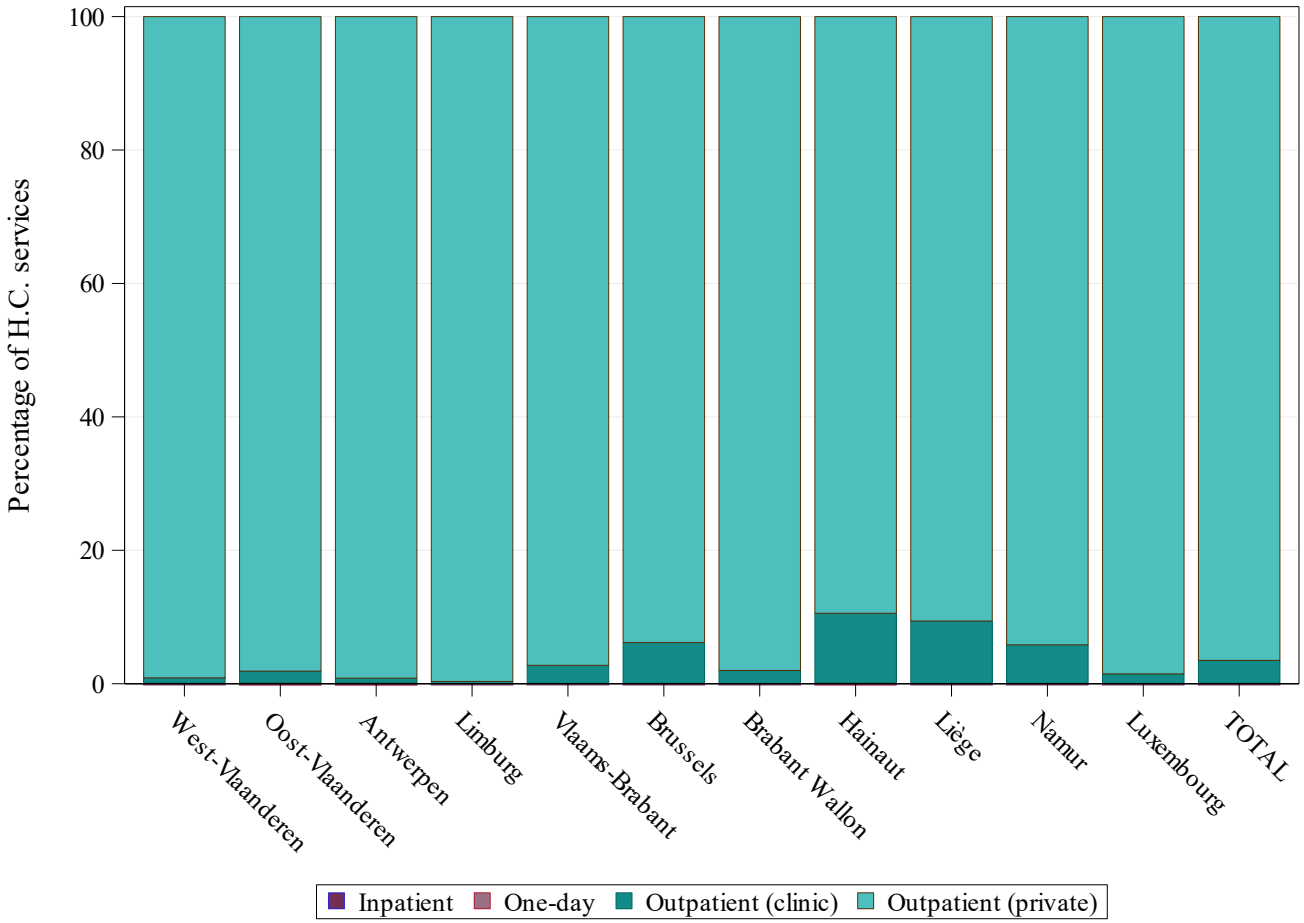


Répartition des types de prise en charge en 2024

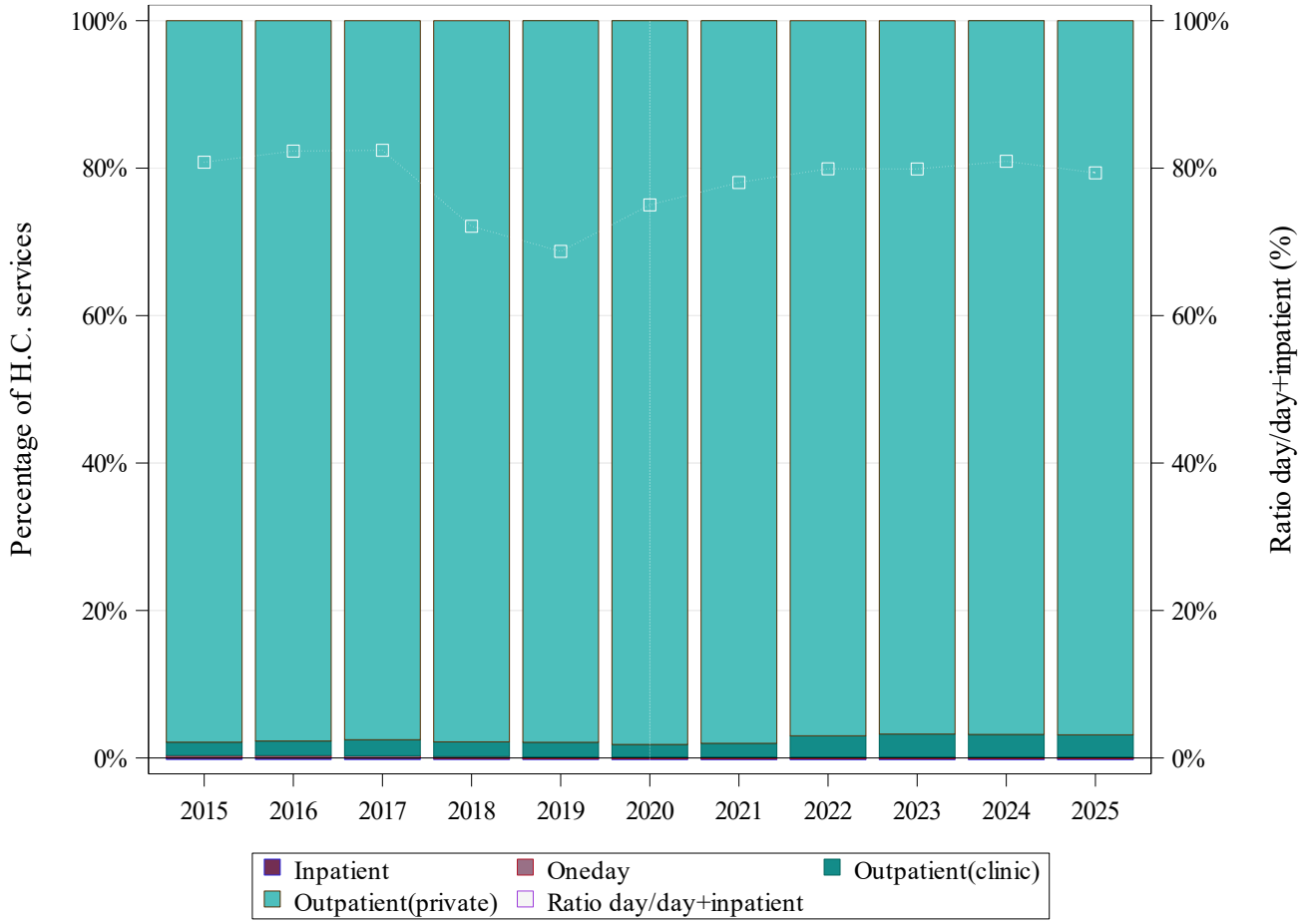
Types de prise en charge	
Ambulatoire (privé)	96,5%
Ambulatoire (polyclinique)	3,4%
Hospitalier (de jour)	0,1%
Hospitalier (séjour)	0,0%

En complément au chapitre abordant le taux de prise en charge ambulatoire (cf. section 4.C), l'analyse des types de prise en charge du patient peut être affinée en identifiant les sous-secteurs de soins ambulatoires (privé et polyclinique) et hospitaliers (hospitalisation de jour ou classique).

Ces présentes analyses sont réalisées sur l'année **2024** à partir des bases de données suivantes : Documents P, ADH et SHA.



Répartition des types de prise en charge par province (2024)



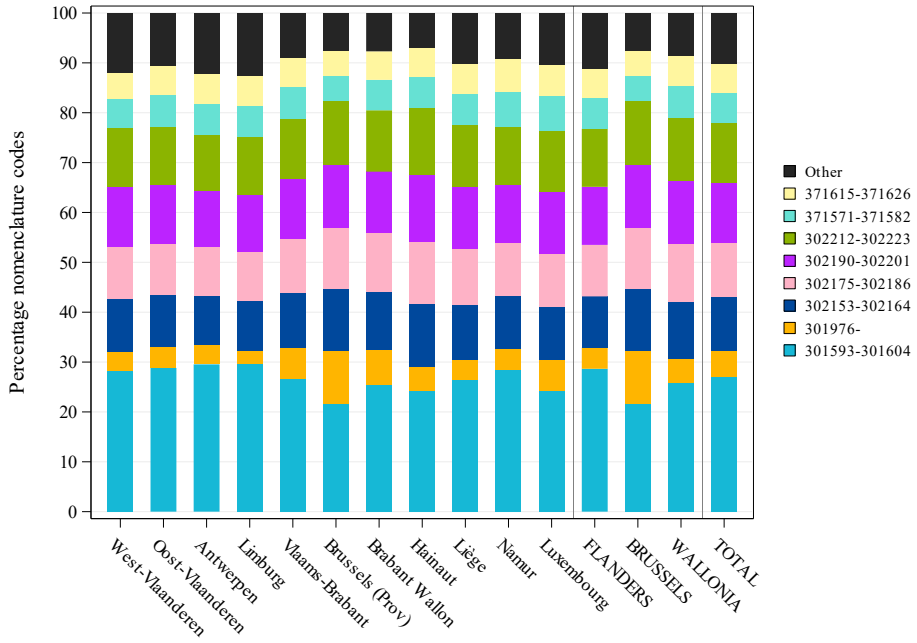
Evolution de la répartition des types de prise en charge (des prestations), par année

Ce graphique illustre la répartition des types de prise en charge par prestation, ce qui permet le suivi de leur évolution sur la période 2015-2025. (Dans le cas des prestations de biologie clinique, les types ambulatoires ne peuvent cependant pas être différenciés).

L'échelle de gauche se rapporte à la répartition par secteur en % (bâtonnets). Le cas échéant, l'échelle de droite se rapporte au taux d'hospitalisation de jour par rapport à l'ensemble des hospitalisations, en % (carrés blancs).

D. Variations de codage et alternatives de la pratique

➔ Variations dans le codage :



Répartition en volume des codes de nomenclature

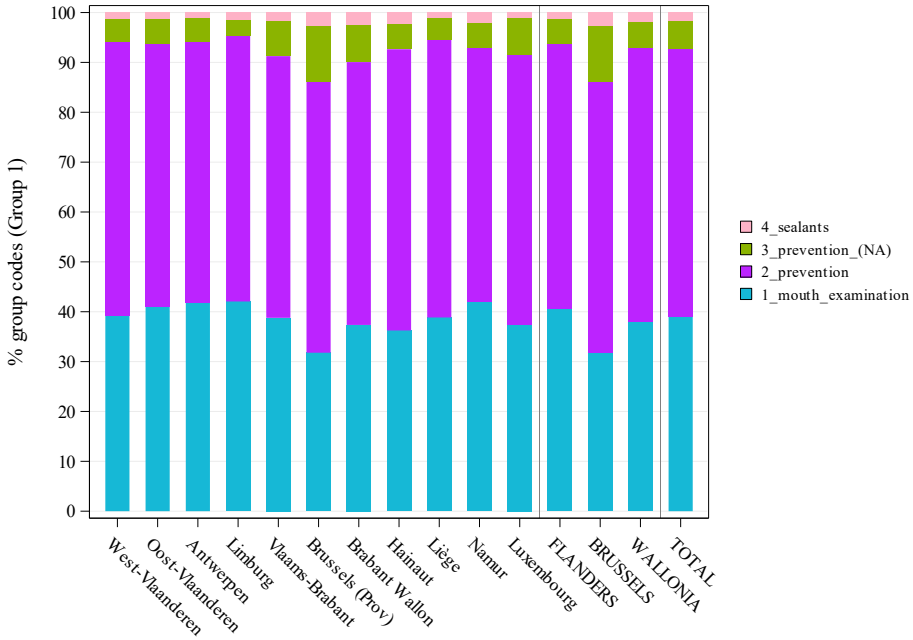
Codes combinés	Libellé
Other	Autres codes
371615-371626	* Examen buccal préventif dans une année civile, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient ...
371571-371582	* Examen buccal préventif, comprenant l'établissement d'un bilan et la motivation du patient quant aux soins préventifs ...
302212-302223	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur droit
302190-302201	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant inférieur gauche
302175-302186	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur gauche
302153-302164	* Détartrage, par quadrant, par année civile, à partir du 19e anniversaire : quadrant supérieur droit
301976-	A partir du 18e anniversaire, le droit à l'intervention de l'assurance pour les prestations 302153-302164, ...
301593-301604	* Examen buccal y compris l'établissement d'un plan de traitement, l'enregistrement des données pour l'établissement ou ...

Significativité	Par région	Par province
Recours aux **Codes de nomenclature**[1]	***	***

Les **astérisques** représentent le degré de significativité statistique du test Chi-carré avec les valeurs suivantes : * Valeur P ≤ 0,05 / ** Valeur P ≤ 0,01 / *** Valeur P ≤ 0,001. Les mentions **NS** et **NA** indiquent respectivement que les variations sont non significatives ou non applicables.

[1] Le calcul de significativité est réalisé ici en comparant les différences géographiques de recours aux différents codes de nomenclature pour coder la pratique.

➔ **Variations dans les alternatives de pratique :**



Répartition des choix des alternatives de pratique

[Vu le nombre élevé de codes de nomenclature sélectionnés pour cette analyse, nous ne pouvons pas les reprendre en légende ici. Nous vous invitons donc à lire les détails les concernant en page 4 de ce rapport.]

Significativité	Par région	Par province
Choix des **Alternatives de pratique**	***	***

Selon la nature de la pratique et les outils d'analyse disponibles, il peut être possible d'identifier et de définir des alternatives pour la réalisation de cette pratique. Dans ce cas, les codes de nomenclature définis pour l'analyse de la pratique sont regroupés dans l'objectif d'analyser si les choix de ces alternatives sont homogènes ou non à travers le territoire. Le calcul de significativité affiché dans le tableau est réalisé en comparant ces groupes de codes entre eux.